

**Compte rendu de la séance du Conseil départemental
Le 30 mars 2018
Adopté à la séance du Conseil départemental du 27 avril 2018**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et messieurs :

ARCIERO Anthony (Départ à 10h00, pouvoir à BOEDEC Yannick)
AUMAS Michel
BAZIN Arnaud (Départ à 12h34, pouvoir à VILLALARD Chantal)
BENEDIC Fabien
BERTHY Michèle
BOEDEC Yannick
BOISSEAU Laetitia
BOUGEARD Nicolas (Départ à 11h30, pouvoir à BENEDIC Fabien)
CAVECCHI Marie-Christine
CHRISTIN Marie-Evelyne
DESSE Daniel
DOCTEUR Jeanne
EON Pierre-Edouard (Départ à 12h44, pouvoir à PELISSIER Véronique)
IVANDEKICS Emilie
JACOB Aurore
LAMBERT-MOTTE Gérard
MAHENDRAN Cergya
MAZOU-SACKO Youri
MENAT Gilles
MENHAOURA Nessrine
MERIZIO Monique
METEZEAU Philippe
METREF Nadia (Départ à 12h40, pouvoir à TECHTACH Djida)
MULLER Jean-Pierre
PAYET Armand (Départ à 12h44, pouvoir à TINLAND Virginie)
PELISSIER Véronique
PUEYO Alexandre
RAFAITIN Agnès
ROULEAU Philippe
RUSIN Isabelle (Départ à 12h49, pouvoir à MAHENDRAN Cergya)
SABOURET Cédric
SCOLAN Muriel (Départ à 12h40, pouvoir à SUEUR Philippe)
SEIMBILLE Gérard
STREHAIANO Luc
SUEUR Philippe
TECHTACH Djida
TINLAND Virginie
VILLALARD Chantal

Sont absents :

Mesdames et messieurs :

BORGEON Sophie (pouvoir à SEIMBILLE Gérard)
COUCHOT Sylvie (pouvoir à MULLER Jean-Pierre)
HAQUIN Xavier (pouvoir à JACOB Aurore)
SEBBAGH Deborah (pouvoir à SABOURET Cédric)

Le *quorum* est atteint.

Table des matières :

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	12
II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2018.	12
III. EXAMEN DES RAPPORTS.....	13
2 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION.....	14
2-20 Budget primitif 2018 - Budget principal et budgets annexes du Laboratoire départemental et de la Maison départementale de l'Enfance.	14
2-21 Fiscalité départementale 2018.	30
3 – ACTION SOCIALE – SANTE	31
3-05 Schéma départemental des personnes handicapées 2018-2022.	31
3-06 Validations du bilan d'activité 2016 du Programme Départemental d'Insertion (PDI) et du bilan du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion pour l'année 2017. Approbation du PDI 2018-2022 et du Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Emploi.....	35
4 – DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE	59
4-08 Création d'une zone de préemption Espace Naturel Sensible (ENS) départemental : marais et bois humides de la vallée du Sausseron - communes d'Epiais-Rhus et de Vallangoujard.	59
4-09 Partenariat entre le Département et l'Office National des Forêts (ONF) 2018-2021. Programme d'actions dans les forêts périurbaines de l'Etat au titre de l'année 2018. ...	60
4-10 Avenant n° 2 dans le cadre de la convention de mise à disposition de personnels au profit du Syndicat Mixte des Berges de l'Oise (SMBO).	61
4-11 Fondation Royaumont : modalités de paiement des subventions du programme d'investissement 2016.	62
5 – EDUCATION – SPORT – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	62
5-05 Attribution d'une dotation d'équipement pour six collèges afin d'acquérir du matériel manquant ou de remplacer du matériel défectueux.	62
1 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – EMPLOI – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC).....	63
1-01 Mise en œuvre de la démarche technopolitaine : soutien à Val d'Oise Technopole au titre de l'année 2018.	63
2 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION.....	65
2-22 Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : fixation du montant de la contribution 2018 du Conseil départemental ; proposition d'annexe 2018 à la convention d'objectifs et de partenariat du 11 avril 2016 entre le Département et le SDIS.	65
2-23 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 209 000 € HT pendant la période du 1 ^{er} au 31 décembre 2017 (articles n° 27 et n° 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).	66

2-24 Lancement d'une nouvelle consultation pour le marché d'exploitation et d'entretien des installations de chauffage, plomberie, climatisation et ventilation pour 39 bâtiments départementaux.....	67
2-25 Contrat rural (COR) de la commune de Wy-dit-Joli-Village.	67
2-26 Convention de financement départemental du Contrat d'Aménagement Régional (CAR) de la commune de Champagne-sur-Oise.....	68
2-27 Convention de financement départemental du contrat d'Aménagement Régional (CAR) de la commune d'Enghien-les-Bains.....	68
2-28 Convention de financement départemental du Contrat d'Aménagement Régional (CAR) de la commune de Marines.....	69
2-29 Lancement de l'opération de construction d'un collège 600 au Plessis-Bouchard.	70
2-30 Bonneuil-en-France - Clôture du contentieux DUFOYER.....	71
2-31 Commune de Groslay - Cession par le Département d'un terrain constructible cadastré section AN n° 210 pour partie sis rue de Verdun.	71
2-32 Cergy - Approbation d'un bail commercial pour des locaux sis 14 rue de la Bastide.....	72
2-33 Commune de Saint-Leu-la-Forêt - approbation d'un bail commercial pour des locaux sis 28 rue du Général de Gaulle.....	72

Début de la séance à 9 heures.

Madame CAVECCHI

Je souhaite ouvrir cette séance de manière solennelle, afin de rendre hommage à trois personnalités qui ont, chacune, à l'aune de leurs responsabilités, servi notre pays. Il y a tout juste une semaine, la commune de Trèbes, dans le Département de l'Aude a été victime d'un acte terroriste qui a coûté la vie à quatre innocents. Cette tragédie nous rappelle une fois de plus que la menace n'a pas faibli. Une nouvelle fois, la France a été prise pour cible, et je partage et vous partagez l'émotion, l'indignation et la colère qui n'ont pas manqué de s'exprimer parmi nos concitoyens. Le Val d'Oise s'associe à la douleur des familles des victimes et, est solidaire de l'ensemble des habitants de l'Aude et en particulier de Trèbes, qui ont été touchés en plein cœur. Je tiens également, au nom du Conseil départemental, à exprimer toute ma reconnaissance au peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie et des gendarmes de la brigade de Trèbes qui ont fait preuve d'un courage et d'un sang-froid extraordinaires.

Un hommage national a été rendu ce mercredi au Colonel de gendarmerie Arnaud BELTRAME mort en héros. En se proposant comme otage le jour du drame, le militaire a sauvé des vies et fait preuve d'un courage et d'une abnégation exceptionnels. Arnaud BELTRAME a gravi un par un les échelons de la gendarmerie après s'être engagé il y a 23 ans comme Officier de réserve. Sorti major de l'Ecole militaire Interarmées de Saint-Cyr Coëtquidan en 1999, puis également major de l'Ecole des officiers de la gendarmerie en 2001, il est retenu en 2003 pour intégrer l'actuel GIGN. Il a fait ensuite partie de l'Escadron de parachutistes d'intervention de la gendarmerie nationale, une unité d'élite. Il a effectué notamment dans cette unité des missions sensibles en Irak. Devenu Commandant de compagnie au sein de la Garde républicaine, il a été affecté pendant quatre ans à la sécurité de l'Elysée. Il est nommé ensuite Commandant de la compagnie d'Avranches jusqu'en 2014, puis Conseiller auprès du Secrétaire général du Ministère de l'Ecologie, avant de devenir numéro trois du Groupement de l'Aude il y a juste un an. Le sens du devoir du Colonel BELTRAME témoigne de la valeur de l'engagement de l'ensemble de nos forces de l'ordre, qui, au quotidien, protègent nos concitoyens. Son exemple héroïque doit nous inspirer au quotidien, dans le service que nous rendons à la population et nous intime à défendre avec fermeté et responsabilité les valeurs de notre République.

Ce sont les mêmes valeurs qui guidait Didier VAILLANT, ancien Maire de Villiers-le-Bel, et dont nous avons appris la disparition soudaine le 26 février dernier. Ancien Conseiller général du Val d'Oise, Président de la Communauté d'agglomération de Val-de-France, puis premier Vice-Président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays-de-France, Didier VAILLANT a également exercé au Ministère de l'Intérieur, puis au Ministère de l'Équipement, des Transports et de la Mer. De 1991 à 1992, il a été chef de cabinet de Jean-Yves LE DRIAN, alors Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Équipement, du Logement, des Transports, de l'Espace, chargé de la mer. Mais vous le savez, c'est à sa commune, Villiers-le-Bel, que Didier VAILLANT se consacra sans doute le plus. Homme de conviction, empreint d'humanisme, il incarnait la fonction de l'élu local dans sa plus noble assertion. Les émeutes de 2007 l'avaient profondément marqué. Proche de ses administrés, ambitieux pour sa commune, il nous laisse le souvenir d'un homme aux échanges constructifs, un homme de consensus et néanmoins profondément engagé dans ses convictions. Deux jours après sa mort, l'académicien Eric ORSENNA a déclaré sur une radio nationale que Didier VAILLANT avait, pendant les émeutes, joué un rôle clé pour tisser, retisser toutes ces déchirures entre les communautés. "Les Maires sont au cœur de la République", a-t-il ajouté, "et ce sont eux qui tissent notre société". Je vais laisser la parole à Jean-Pierre MULLER, puis à Djida TECHTACH, puis enfin, au Sénateur Arnaud BAZIN.

Monsieur MULLER

Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames et Messieurs, le journal "Le Parisien", sur la première page de son édition du Val d'Oise annonçait ainsi, au lendemain de son décès, la disparition de Didier VAILLANT "Villiers-le-Bel perd un grand homme". Ces mots n'étaient pas la formule bien choisie d'un journaliste, mais le sentiment des habitants de sa commune repris par le journal, reconnaissants et affectueux pour leur ancien Maire. Pour autant, les grands hommes, ne sont-ils pas ceux, et les grandes femmes ne sont-elles pas celles qui sont inhumées au Panthéon, qui ont marqué leur époque par leurs découvertes, leur parcours politique au plus haut niveau de l'Etat ou international, dans les périodes de paix comme de conflit, à l'instar de Jean MOULIN ou de Simone VEIL qui y reposera le 1^{er} juillet ? Les grands hommes ne sont-ils pas uniquement les héros qui choisissent, comme le Lieutenant-colonel Arnaud BELTRAME, d'aller jusqu'au sacrifice ultime, renonçant à leur vie, à tout ce qu'ils pouvaient espérer, à tout ce que à quoi ils avaient droit, pour permettre que d'autres vivent, pour permettre que d'autres continuent à vivre ?

Absolument pas, de grands hommes, de grandes femmes, il n'y a pas de différence de nature entre les uns et les autres, il y a ceux-là qui sont, par essence, des références, des exemples, des frères et il y a ceux de la trempe de Didier VAILLANT, ces héros du quotidien qui, ne se recroquevillant pas sur leurs petites affaires, dans leur petit confort égoïste, œuvrent pour les autres en toute modestie, avec constance et détermination, comme Didier l'a fait au plus loin en tant que grand serviteur de l'Etat, au sein de plusieurs Ministères, notamment auprès de Jean-Yves LE DRIAN, puis en qualité de Maire, de Conseiller général, de Vice-Président de notre Assemblée, ou encore de Président à la Communauté d'agglomération Val-de-France.

Grand homme il était et nous l'avons tous constaté, vérifié, parce que là où il était, il s'attachait à faire preuve envers les autres de toujours plus d'humanité, persuadé, comme le disait Albert SCHWEITZER, prix Nobel de la paix en 1952, "que faire toujours preuve, avec qui que l'on soit, où que l'on soit, de plus d'humanité envers les autres, c'est de cela que dépend l'avenir du monde, quel que soit l'endroit où nous sommes, témoigner à l'autre toujours davantage d'humanité".

Qui ne se souvient pas de ses synthèses d'homme sage et de ses paroles d'apaisement qu'il prononçait parfois, que nous attendions souvent lorsque les débats autour de cette table s'avéraient particulièrement tendus et les propos particulièrement véhéments ? Il avait fait siens les mots de GANDHI qui demandait que la règle d'or de la conduite soit la tolérance mutuelle, car nous ne pensons jamais tous de la même façon, parce que nous ne verrons toujours qu'une partie de la vérité et sous des angles différents. Aujourd'hui, plusieurs semaines après son décès, nous sommes tristes et nous le resterons, tristes aussi pour son épouse Martine et son fils, Sylvain. "S'il existe d'autres richesses que l'or et l'arrogance des nantis, le monde est plus pauvre aujourd'hui", disait François MITTERRAND à la mort de Salvador ALLENDE en 1973. Si les valeurs d'humanité, d'humanisme, le respect de l'autre, le souci de la justice sont nôtres, alors oui, Didier VAILLANT était un grand homme et Villiers-le-Bel, notre pays et le monde sont plus pauvres aujourd'hui. Avec la mort d'Arnaud BELTRAME, il s'est appauvri davantage, encore et ô combien. A nous d'inscrire et de continuer à inscrire notre action dans la même démarche qu'avait fait sienne Didier VAILLANT.

Vous me pardonnerez d'abuser des références liées à des personnages d'exception. J'ai écrit ces lignes comme je l'ai pu, tel que je ressentais les choses. Je ne pensais pas que son décès m'affecterait autant. Je les ai rédigées comme membre de cette Assemblée, comme Président du groupe socialiste et apparenté, mais surtout avec les sentiments d'amitié et de respect personnel qui étaient les miens à son égard. A un moment même, je me suis demandé s'il ne fallait pas que je renonce pour ne pas vous exposer un propos trop personnel.

A la mort de Nelson MANDELA, Barack OBAMA, alors Président des Etats-Unis d'Amérique, avait dit dans son hommage prononcé le 10 décembre 2013 dans le stade de Johannesburg, "l'exemple de Madiba me donne envie d'être meilleur". Madame la Présidente, chers collègues, Mesdames et Messieurs, sans donner de leçons, et Didier n'en donnait jamais, je me plais à penser que le plus bel hommage que nous pourrions rendre à Didier VAILLANT, au-delà des cérémonies institutionnelles, serait à chaque fois que nous pourrions nous laisser aller à l'invective, au manichéisme, à l'intolérance, à la loi du plus fort, de se souvenir de sa manière d'être, de sa façon de faire et de faire comme lui. Didier VAILLANT, incarnant en quelque sorte la force tranquille, était un homme gentil. Etre gentil dans ce monde et dans cette société troublée n'est pas forcément une faiblesse, bien au contraire. Didier VAILLANT était sain, un chic type, avions-nous dit, Madame la Présidente, un homme bien, un homme bon, un grand homme. C'est comme cela que nous le garderons à tout jamais dans nos mémoires et dans nos cœurs.

Madame CAVECCHI

Madame Djida TECHTACH.

Madame TECHTACH

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, je voudrais tout d'abord saluer la présence des anciens collègues de Didier qui sont derrière nous. Je vais vous parler avec mon cœur, puisque j'ai côtoyé Didier de près. Si je suis là parmi vous aujourd'hui, c'est bien évidemment grâce à lui. A Villiers-le-Bel, nous l'appelions Monsieur "seconde chance". Malheureusement, lui n'a pas eu droit à cette seconde chance. Mes premières pensées vont en direction de Martine, son épouse, Sylvain, son fils, sa maman et son frère Eric. Ce lundi matin du 26 février, lorsque la collaboratrice de Didier est arrivée dans le bureau du Maire en ma présence, nous disant que Didier était dans le coma, je peux vous dire que nous avons été anéantis, Monsieur le Maire et moi-même. Cette date restera gravée dans nos mémoires, dans ma mémoire, lorsque nous avons appris la disparition, cela a été plus officiel le mardi 27. Didier est notre ancien Maire et notre ami. Nous étions bien évidemment au Conseil municipal partagés entre la tristesse, la stupeur d'apprendre son décès, car Didier n'a jamais été malade, il ne s'est jamais plaint de quoi que ce soit. Une page se tourne pour Villiers-le-Bel. Un grand artisan de sa commune et de l'Est du Val d'Oise a tiré sa révérence le 27 février 2018.

A titre personnel, c'est Didier qui m'a donné ma première chance en politique en m'accueillant dans son équipe dans sa liste en 2001, et la seconde pour être ici parmi vous en 2015. Je suis heureuse d'avoir eu l'honneur de te connaître, cher Didier, celui à qui je dois beaucoup, à qui notre commune doit beaucoup. J'ai énormément appris à tes côtés. Ta disparition me peine considérablement. Je perds un confident et j'ai aussi le sentiment que je perds quelqu'un de ma famille, j'ai l'impression de perdre mon père. Les habitants et les associations, les agents de notre commune, depuis la triste nouvelle, nous sommes tous anéantis. Les quelques réactions encore aujourd'hui des beauvillésois dans la rue : "On n'y croit toujours pas, de la manière dont tu es parti, Didier. Trop de tristesse, trop brutale et trop jeune." Didier prenait le temps, comme le disait Madame la Présidente, comme le disait Jean-Pierre, de consacrer du temps à chacun d'entre nous, à chaque habitant, à chaque collègue, avant ou après une réunion, lorsque nous éprouvions le besoin d'un confident, d'un Conseiller, d'une vision de la politique, entre autres du Parti socialiste. Didier aimait aider simplement ses congénères, un vrai Ch'ti de la convivialité, dont il faisait sa marque de fabrique.

Didier, nous étions plus de 800 personnes, ce lundi 5 mars dernier à l'espace Marcel Pagnol, pour te rendre un dernier hommage. De nombreux habitants, des associations, des agents de la commune, de l'agglomération, de nombreuses personnalités politiques du Val d'Oise, de gauche, comme de droite, comme tu savais tant rassembler, toutes et tous ont salué un homme de courage, toujours à te battre avec force et détermination pour défendre notre territoire, en particulier l'Est du Val d'Oise, et toujours dans le cadre de l'intérêt général. Parmi l'un de tes derniers combats, l'aménagement du Triangle de Gonesse, tellement abordé ici même au sein de cette Assemblée, la mise en œuvre de la ligne 17 et le projet EuropaCity, pour lequel Didier n'a raté aucune réunion.

Je garde de toi l'homme de l'avant et de l'après 2007 qui s'est battu depuis les événements pour changer l'image de notre commune. Ces événements qui ont marqué à jamais nos mémoires, ta mémoire et notre commune. Mais j'ai aussi en mémoire, à l'espace "Marcel Pagnol", lors de galas des anciens, où j'ai eu l'occasion de pouvoir danser à tes côtés. Je me souviens également, lors des 20 ans de l'association "Dialogue de Femmes", de t'avoir vu zouker comme tu savais le faire. Tu nous laisseras un grand vide. Ta devise, comme tu aimais tant répéter avec une pointe d'humour, "à cœur vaillant, rien d'impossible". Il n'a jamais ménagé le sien, au service des autres. Un tel élu, un tel militant ne peut laisser indifférent.

Cher Didier, avec tes fidèles, nous resterons garants de ton héritage politique. Un homme engagé dans sa commune, toujours dans l'espoir de fédérer l'Est du Val d'Oise. Didier, nous continuerons à perpétuer ta bienveillance et ta générosité. Nous maintiendrons des traditionnels moments de convivialité auxquels tu tenais tant. Didier, jusqu'à ton dernier jour, tu es resté socialiste, Didier, tu nous lâches bien trop tôt, bien trop vite, tu vas nous manquer. Au revoir, cher Didier, au revoir, cher ami.

Monsieur BAZIN

Je vous remercie, Madame la Présidente, de nous permettre de dire ces quelques mots à notre collègue et à nos anciens collègues, que je salue aussi, bien évidemment. L'ancien Président de cette Assemblée que j'ai été ne pouvait laisser passer cette circonstance sans saluer la mémoire de Didier VAILLANT. Nous avons été, à tour de rôle, des deux côtés de cette table, chacun, tour à tour, dans la majorité et dans l'opposition, et vous pouvez me faire crédit de toute la sincérité de mon propos, car le bien que je vais en dire, comme tout le monde, bien évidemment, après son décès, je l'ai dit aussi de son vivant. Je crois que c'est de notoriété publique.

Plus encore que l'ancien Président du Département, Madame la Présidente, c'est aussi l'ancien Maire de Persan qui doit saluer l'ancien Maire de Villiers-le-Bel. Je ne mets pas sur le même plan la difficulté des deux fonctions. J'ai bien conscience qu'être Maire de Villiers-le-Bel, c'est la difficulté de Persan élevée à une puissance N inconnue, mais très élevée. Malgré tout, l'expérience a quelques points communs et elle m'a permis de mesurer la difficulté de la tâche pour les autres, et en particulier pour Didier VAILLANT. Il se trouve qu'en plus, nous avons partagé une expérience que nous nous serions bien épargnée, celle de connaître des émeutes urbaines. Tout a été dit sur ce qu'il a dû affronter en 2007. Nous l'avons connu dans ma commune et dans la commune voisine en 2016. Je peux vous dire, mes chers collègues, que risquer de voir partir en fumée des décennies de travail, d'efforts, de voir brûler les écoles, la mairie, les écoles que nous avons voulues les plus belles possible pour nos enfants des familles les plus modestes, les médiathèques qui sont aussi le cœur de notre République, car il n'y a pas de liberté sans savoir, tout cela est une expérience indescriptible et je ne me hasarderai pas à la décrire. Simplement, pour y avoir malheureusement un peu goûté, j'imagine ce qu'il a dû ressentir. Lorsque nous disons qu'il a été profondément marqué par ces événements, j'ai quelque idée de ce que cela peut signifier.

Tout a été dit, bien évidemment, dans l'hommage qui lui a été rendu juste après ce décès et ce matin. Je veux souligner que, bien évidemment, c'était un homme de dialogue, qu'il était universellement respecté et que, certainement, aussi, outre nos communes expériences, ce qui m'a rapproché de lui est cette bienveillance naturelle qui, je crois, a marqué tout le monde.

Il est des mots et des phrases qui perdent leur sens, ou qui perdent de leur épaisseur, en tout cas, car ils sont trop utilisés, les mots de courage et de sacrifice, par exemple, et la mort d'Arnaud BELTRAME vient de leur redonner une épaisseur et une intensité que tous les Français ont partagées au plus profond d'eux-mêmes. Il y a aussi des phrases qui sont un peu convenues, notamment celle qui dit que "ce qui nous unit est plus important que ce qui nous différencie, voire ce qui nous divise". A l'occasion du décès de Didier VAILLANT, cette phrase reprend beaucoup de son acuité, de son épaisseur et de son actualité.

Je voudrais conclure en disant qu'évidemment, cela a été considérablement illustré auparavant, à quel point Didier VAILLANT était un modèle d'élus, un modèle pour nous tous, un de ces élus qui tiennent le pays encore debout, malgré toutes ces difficultés. Je conclurai en disant simplement que Didier VAILLANT était quelqu'un de bien, et je crois que c'est l'ambition ultime de chacun d'entre nous. Merci.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur le Sénateur. Enfin, chers collègues, c'est également le cœur lourd que nous avons appris ce même mois, de février, la triste nouvelle de la disparition de Jean-Jacques BARBAUX qui était Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne. Conseiller départemental depuis 1998, Maire de Neufmoutiers-en-Brie pendant 26 ans. Jean-Jacques BARBAUX avait pris la présidence du Département en avril 2015.

Ardent défenseur des valeurs de la République et notamment de la laïcité, ancré dans l'idéal gaulliste, il incarnait véritablement le Département de Seine-et-Marne, auquel il était extrêmement attaché. C'était un militant infatigable de la cause des Départements. Nous avons pu apprécier, j'ai pu personnellement apprécier, la force de ses convictions, dans le cadre de notre association de la Grande Couronne Capitale, et notamment ces derniers mois, au cours de notre mobilisation pour la défense de nos Départements dans le cadre du Grand Paris.

Il avait la fine connaissance de nos territoires, de leur architecture et de leurs habitants. Il en mesurait les enjeux avec clairvoyance et pragmatisme. Jean-Jacques BARBAUX avait la carrure de ceux qui savent de quoi ils parlent et je dois le dire, le franc-parler qui va avec. Sa disparition va nous laisser et nous laisse déjà un grand vide. Mesdames et Messieurs, après ces hommages, je vais vous demander de vous lever. Nous allons faire une très belle minute de silence.

Je vous remercie. Une minute, ce n'est rien, dans la vie.

Nous allons passer à la séance du conseil de ce matin. Nous avons une séance avec la présence de Monsieur COSNARD. Nous avons l'honneur d'accueillir Monsieur le Directeur académique de l'Education nationale à 11 heures. Nous interrompons notre séance normale avec l'étude des délibérations et les rapports pour recevoir Monsieur COSNARD, auquel chaque groupe pourra poser quelques questions et auxquelles il répondra.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La première question à l'ordre du jour, ce matin, sera l'approbation de cet ordre du jour. Nous examinerons les Commissions selon l'ordre suivant : la 3^{ème}, la 4^{ème}, la 5^{ème}, la 2^{ème} et la 1^{ère} Commission. Je vous présenterai les rapports suivants en priorité en début de séance : le rapport qui concerne le budget, le rapport n° 2-20, la fiscalité départementale, le rapport n° 2-21, le Schéma des personnes handicapées 2018-2022, le rapport n° 3-05 et le rapport n° 3-06 qui valide les activités de bilan du PDI de 2016 et qui va nous parler de la suite et du Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Emploi entre 2018 et 2022.

Pas de remarques ? Je considère que cet ordre du jour est adopté. Je vous remercie.

Adoption à l'unanimité.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

Je vais vous demander d'approuver le compte rendu de la séance du 23 février dernier. Je ne vois pas d'observation. Je considère qu'il est approuvé.

Adoption à l'unanimité.

III. EXAMEN DES RAPPORTS

Nous allons commencer avec le rapport n° 2-20, le rapport qui concerne le Budget primitif sur l'année 2018, Budget principal et Budgets annexes du Laboratoire départemental et de la Maison départementale de l'Enfance.

J'essaierai d'être assez succincte dans mon propos, car nous avons un ordre du jour très chargé, et nous avons eu le mois dernier un débat d'orientations budgétaires très riche qui a bien éclairé notre Assemblée. Je ne voudrais pas être redondante. Malgré tout, mon devoir est d'informer clairement et largement le grand public et je vais me permettre quelques mots.

Je vais rappeler que ce budget, pour 2018, est élaboré dans un contexte de contraintes fortes de la part de l'Etat, au détriment, une nouvelle fois, de nos collectivités locales. Nous en avons parlé et Gérard SEIMBILLE y reviendra dans quelques instants. Nous élaborons notre budget dans la perspective d'un plafond d'augmentation de 1,2 %, qui sera fixé à nos dépenses de fonctionnement. A cet égard, je souhaite que les choses soient bien claires. Il existe une différence, vous le savez tous et toutes, entre la prévision budgétaire et l'exécution budgétaire. Vous verrez que si notre budget primitif prévoit une augmentation des dépenses de fonctionnement de 1,7 % par rapport au budget primitif de l'année dernière, je tiens à rassurer tout le monde et à rappeler que le taux de plafonnement de nos dépenses de 1,2 % s'apprécie, non pas de budget primitif à budget primitif, mais bien de compte administratif à compte administratif. Nous prévoyons et nous le ferons, de tenir notre objectif de rester en exécution budgétaire en dessous des 1,2 %, ce qui correspond aussi, je le rappelle, compte tenu de l'inflation, à une progression quasi nulle de nos dépenses.

Concernant le fameux contrat que nous sommes censés signer avec les services de l'Etat, je vais en discuter la semaine prochaine avec Monsieur le Préfet. A ce stade, je ne suis pas en mesure de vous dire si nous allons signer ou pas. Ma position rejoint celle exprimée par le bureau de l'Association des Départements de France à l'unanimité, le 21 mars dernier. A savoir que les Départements conditionnent leur signature à des contreparties attendues depuis très longtemps, sur des allocations individuelles de solidarité et les mineurs étrangers non accompagnés. Vous remarquerez que les récentes propositions du Gouvernement sont très loin du compte. En effet, l'aumône est de 200 M€. Je précise que l'Association des Maires de France (l'ADF) et les Régions de France, ont publié un communiqué commun pour demander à l'Etat des contreparties au regard des obligations auxquelles seraient soumises les collectivités concernées. Mais avant d'arrêter définitivement une position qui engagerait le Conseil départemental du Val d'Oise, je compte avoir une discussion loyale avec l'Etat. Nous verrons bien si des avancées se produisent au cours de celle-ci et je tiendrai bien évidemment notre Assemblée informée de cette discussion.

Un mot sur les derniers éléments plus au moins officiels portés à ma connaissance qui pourraient impacter cette discussion avec l'Etat. La réforme de la fiscalité, tout d'abord, avec la dangereuse et inacceptable réforme de la taxe d'habitation, dont vous savez qu'elle pourrait avoir un impact pour nous, en bout de course. En effet, puisqu'il faut bien que l'Etat offre des compensations aux communes, à la fois en termes financiers, nous parlons de 26 Md€ par an et en termes d'autonomie fiscale. A cet égard, le Comité des Finances Locales s'est prononcé pour un transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti avec reversement au Département d'une fraction de CSG. Ce serait déshabiller Paul pour habiller Jacques et les Départements ne sont pas favorables à cette idée qui s'apparente plutôt à de la gesticulation fiscale, tout comme par ailleurs l'idée avancée par la mission Richard-Bur de nous prendre en plus tout ou partie de nos DMTO pour nous reverser, soit de la CSG, soit de la TVA, soit de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (anciennement TIPP).

Cet amoncellement de mesures nous rappelle que la France est bel et bien championne de l'ingénierie fiscale. Cela ne règle en aucune manière des problèmes de fond. Il y a quelques mois, un soir de meeting, probablement, un dernier élément pourrait impacter notre discussion avec l'Etat. Le Ministre des Comptes publics vient d'annoncer vouloir revaloriser les traitements d'un certain nombre de fonctionnaires, notamment dans la catégorie C. Voilà encore une mesure qui sera généreusement payée avec de l'argent pris dans nos poches, en tout cas pas celles de l'Etat, qui serait inflationniste pour notre collectivité. Je pense que je ne signerai pas, avec votre accord, à ce moment-là. Mesdames et Messieurs, chers collègues, juste avant de laisser la parole à Monsieur Gérard SEIMBILLE, notre Vice-Président aux Finances, je voulais vous indiquer, à l'orée du débat de ce matin, où nous en sommes. Gérard, je te laisse la parole.

2 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION

2-20 Budget primitif 2018 - Budget principal et budgets annexes du Laboratoire départemental et de la Maison départementale de l'Enfance.

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente, de cette présentation, qui précise bien le contexte dans lequel nous allons présenter et voter ce budget, qui est un budget dans la ligne de ce que nous avons connu les années précédentes, car ce n'est pas la première année où nous avons des contraintes qui pèsent sur nos ressources. Avec la précédente période, c'était une baisse de dotation, maintenant, ce sont des encadrements avec des sanctions qui nous sont présentées.

Nous avons à délibérer sur ce budget. Je précise, et je le rappellerai à la fin, qu'il y a quatre délibérations, la première est celle du vote du budget principal, ensuite, il y a celle relative aux deux budgets annexes, d'une part, de la Maison départementale de l'Enfance et d'autre part, du Laboratoire départemental. Ces votes emporteront la création de nouvelles Autorisations de Programme et des Autorisations d'Engagement, les AP et les AE.

Sur la partie des finances départementales qui, comme cela a été rappelé par la Présidente, sont à nouveau mises sous contrainte par la Loi de Programmation des Finances Publiques pour la période 2018-2022. C'est pour 2018, s'il n'est pas prévu de nouvelle baisse immédiate de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), une décision de l'Etat, qui a annoncé un nouveau plan d'économies de 13 Md€, qui est adressé principalement aux 322 principales collectivités locales, qui représentent néanmoins 75 % de la dépense publique locale. Ce plan d'économies est doublé d'un effort équivalent de réduction du besoin de financement des collectivités locales, et dans l'esprit du législateur, les 13 Md€ d'autofinancement supplémentaires correspondent également à 13 Md€ de désendettement, sans exclure que ces dispositions incitatives ne deviennent, dans un terme proche, prescriptives.

Dans les deux cas, c'est bien la capacité des collectivités à maintenir un rythme croissant d'investissement qui est menacée à terme, voire réduite à zéro à l'horizon 2022.

Que disent les articles 13 et 29 de la loi qui impose des mesures contraignantes à ces 322 collectivités concernées ? Les contrats devraient être conclus pour une durée de trois ans et fixent pour les exercices 2018, 2019 et 2020, un triple objectif qui porte sur l'évolution des dépenses de fonctionnement, sur la réduction du besoin de financement et sur l'amélioration de la capacité de désendettement pour les collectivités dépassant le plafond de référence qui est fixé à dix ans pour les Départements. Par comparaison, je pense que nous n'avons en la matière rien à craindre, puisque les efforts que nous avons accomplis depuis quelques années maintenant nous mettent à un niveau qui est de 6,1 années, au 31 décembre 2017. Nous sommes heureusement loin des dix ans. Et ceci, sans mesure coercitive à ce stade en cas de dépassement de cette capacité de désendettement.

Sur le premier objectif de l'évolution des dépenses de fonctionnement, plafonnée par la loi à 1,2 %, il faut néanmoins souligner qu'une fois l'inflation déduite, comme le précisait la Présidente, qui elle-même est projetée à 1,2 % pour l'année 2018, la progression des dépenses de fonctionnement sera ramenée mécaniquement à 0 %, mais probablement à terme, voire dès 2019, à une évolution négative. Trois critères sont définis pour moduler à la hausse ou à la baisse les efforts des collectivités en fonction de leurs caractéristiques. Le premier de ces critères est démographique, le second est la pauvreté en fonction du revenu moyen par habitant et le troisième est les efforts passés. Cependant, à la première analyse, le Département ne remplit pas à ce stade les conditions fixées par le législateur pour en bénéficier, même si les bons élèves ne sont pas soutenus, puisque le Département du Val d'Oise a quand même engagé depuis 2011 un plan d'économies qui représente aujourd'hui 77 M€ par an de diminution de nos charges de fonctionnement, et que ceci ne nous est pas crédité a priori dans la perception qu'il y aura de l'évolution de nos dépenses.

Spécifiquement pour les Départements, nous pouvons constater que la part supérieure de 2 %, liée à la hausse des dépenses exposées au titre des allocations individuelles de solidarité, les AIS, serait exclue du périmètre pris en compte pour apprécier le respect de l'objectif, contraignant davantage les autres politiques publiques pour respecter le taux cible de 1,2 %, puisque bien évidemment, si l'évolution des AIS dépasse les 2 %, cette part supplémentaire aux 2 % sera comptabilisée dans les évolutions des dépenses. Alors que nous n'en sommes absolument pas responsables, cela va peser de manière supplémentaire sur les Départements, dans le cadre des contraintes.

La loi précise qu'il y aura des sanctions encourues en cas de non-respect du taux directeur. Vous avez ici la représentation de ce que cela représente. Dans ce contexte, et sans en accepter la position de l'Etat, le Département entend néanmoins bien respecter la trajectoire de l'objectif annuel d'évolution de la dépense locale plafonnée à 1,2 %. Je dirais que sans que l'Etat nous demande de faire quoi que ce soit, c'est un peu l'obligation que nous nous sommes fait depuis un certain nombre d'années et c'est en cela que nous avons pu réaliser les 77 M€ d'économies sur la section de fonctionnement chaque année depuis 2013.

En effet, sur la base du taux d'exécution du Budget Primitif (BP), qui, en règle générale, est chez nous de 98 %, en l'absence de tout retraitement et en projetant les dépenses réelles de fonctionnement, le taux d'évolution pour l'exercice 2018 est projeté à 1,07 %, soit en deçà des 1,2 % souhaités. En cas de dépassement de l'objectif des 1,2 %, un malus, pour ne pas dire une sanction, serait appliqué. En effet, si le Département contractualisait avec l'Etat, un euro inscrit supplémentaire dans nos comptes administratifs par rapport aux prévisions, c'est potentiellement 1,75 € qui serait susceptible d'être déboursé par le Département en cas de dépassement de ce taux d'évolution. L'euro que nous avons dépassé au-delà des 1,2 % est sanctionné de 0,75 € qui serait prélevé sur le budget du Département, si nous signons le contrat. Si nous ne signons pas le contrat, la sanction sera de 1 %, c'est-à-dire de 1 euro supplémentaire. Ce malus, cette sanction, sera plafonnée à 2 % des recettes de fonctionnement, ce qui représenterait, en hypothèse théorique, un prélèvement de 22 M€ par an pour le Conseil départemental du Val d'Oise, soit plus que les prélèvements opérés chaque année jusqu'alors sur la DGF entre 2014 et 2017.

S'agissant de la fiscalité, nous envisageons de maintenir le taux qui est celui que nous avons depuis un certain nombre d'années, à hauteur de 17,18 %. Le Département du Val d'Oise reste avec ce taux placé le 35^{ème} taux le plus bas sur les 101 Départements. Il est même 34^{ème} hors Paris et la moyenne arithmétique des taux en 2017, somme totale des taux sur les 101 Départements, est de 19,48 %. Nous sommes à 17,18 %, quand la moyenne est à 19,48 %. Le taux moyen pondéré des bases, correspondant à la somme des produits sur la somme des bases prévisionnelles, s'établissait à 16,33 % en 2017, à 16,24 % en 2016, enregistrant une progression de 0,6 %.

C'est toutefois, dans un contexte de relative mais provisoire embellie sur le plan économique que l'Exécutif départemental entend affecter prioritairement son épargne à la réalisation de ses programmes d'investissement. Nous le verrons, puisqu'il vous est proposé dans ce budget de consacrer 137 M€ de dépenses d'équipement en travaux de voirie, de bâtiments, enseignement supérieur et innovation notamment, soit un soutien marqué en 2018, puisqu'il s'agit d'une hausse de 17,3 % par rapport à ce que nous avons inscrit au budget primitif de 2017.

A ce stade, le budget primitif 2018 du Val d'Oise devrait intégrer un emprunt d'équilibre d'un montant de 76,1 M€, ceci sans exclure qu'il puisse être fixé à un montant inférieur lors des prochaines étapes budgétaires, notamment à l'occasion du vote du compte administratif et du budget supplémentaire.

Les crédits nécessaires au remboursement annuel de la dette connue au 1^{er} janvier 2018 s'élèvent à 77,7 M€, au titre de l'amortissement du capital. C'est une réduction du besoin de financement qui s'établit à ce stade à 1,6 M€, au titre de l'exercice 2018. Tout ceci sans préjuger d'un réajustement à un niveau supérieur au terme de l'exercice.

L'encours de la dette serait ainsi projeté à 953,9 M€ au 31 décembre 2018, contre 955,4 M€ à l'occasion du vote du budget précédent.

Vous avez sur ce tableau les masses budgétaires. En mouvements réels, notre budget s'établit à 1 232,9 M€ avec une hausse de 2,2 % par rapport au BP 2017, avec des dépenses de fonctionnement qui sont inscrites à hauteur de 992,9 M€, ce qui augmente de 1,7 % par rapport au BP 2017. Cette évolution est due essentiellement à la dynamique des dépenses sociales qui progressent de 15,6 M€, désormais corrélée à la croissance du nombre des mineurs étrangers pris en charge, puisqu'il s'agit aujourd'hui de l'évolution la plus importante des différentes dépenses sociales. Hors dépenses sociales, les dépenses réelles de fonctionnement augmenteraient de seulement 0,15 %. Pour mémoire, le Département entend bien respecter ce que je disais tout à l'heure, la trajectoire de 1,2 %, puisque nous serions à 1,07 %, avec une consommation des crédits comparables à celle que nous avons connue par le passé à hauteur de 98 %.

Sur les recettes réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 1,091 Md€, la hausse est de 3,2 % par rapport au BP 2017. Cela tient compte de la dynamique des taxes sur le foncier bâti et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), mais aussi des droits de mutation, qui sont inscrits cette année à hauteur de 195 M€. Je rappelle qu'ils étaient de 182 M€ au titre du budget primitif 2017. Nous intégrons néanmoins un premier palier de baisse de 20 M€ par rapport à ce qui sera réalisé au titre de l'année 2017, en anticipant un mouvement du marché immobilier à compter du deuxième semestre 2018, tel qu'il est pressenti.

Sur les dépenses réelles d'investissement qui s'élèvent à 240 M€ contre un peu moins de 230 M€ à l'année 2017 (229,3 M€), c'est une hausse de 4,6 %. Ceci s'explique notamment par une progression notable des dépenses d'équipement de l'ordre de 19,2 M€, ce sont les 17,3 % que j'ai notés tout à l'heure de hausse par rapport à ce que nous avons inscrit au budget primitif 2017. Cette hausse est principalement ciblée sur les routes, sur les bâtiments de l'enseignement supérieur et de l'innovation, ainsi que sur une hausse de l'enveloppe de l'aide aux communes pour l'essentiel.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à près de 142 M€ (141,9 M€), contre 149 M€ (148,6 M€) l'année dernière, au BP 2017. Elles sont donc en diminution de 4,5 %, du fait de l'effet miroir pour la partie recette des opérations décrites en dépenses, notamment les amortissements des Ouvertures de Crédits à Long Terme (OCLT) que nous retrouvons et en dépenses et en recettes. Nous serons donc à hauteur de 24,7 M€ en 2018, contre 33,33 M€ en 2017.

Il est aussi à noter en mouvement d'ordre le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, l'autofinancement que nous dégagons de ce budget primitif à hauteur de 39,2 M€. Il s'agit d'une hausse, puisque nous étions à 21,2 M€ l'année dernière, principalement dû à la hausse que j'ai notée tout à l'heure sur la prévision des droits de mutation, même si nous anticipons quand même une baisse par rapport à la réalisation de 2017.

Vous avez ici des graphiques qui représentent la ventilation des dépenses réelles et des recettes réelles d'investissement. Des dépenses réelles d'investissement, je le disais, qui s'élèvent à 240 M€. Elles représentent 11,5 % du budget total et sont en augmentation de 4,6 %. Le Département a fait le choix d'orienter les marges de manœuvre dégagées en 2018 pour investir dans l'avenir de nos territoires. Il y a 137 M€ de dépenses pour l'équipement, qui progressent. Ils seront d'autant plus en hausse, puisque la totalité de ces dépenses n'a pas été réalisée en 2017 et ne sera pas en dépenses inscrites au compte administratif à la fin de l'année. Entre le CA 2017 et le BP 2018, la hausse est de 27 %.

La principale dépense d'investissement concerne l'aménagement du territoire avec 22 %, 53,9 M€, notamment les voiries, 49 M€, ou les transports collectifs, 1,6 M€. 27 M€ contre 25 M€ les années précédentes au titre de l'aide aux communes et le développement, 35,2 M€, soit 15 % principalement affectés au collège. A noter que les mouvements financiers représentent 102,4 M€. Il y a le remboursement de la dette et les obligations de crédit à long terme.

Les recettes réelles d'investissement à hauteur de près de 142 M€ (141,9 M€) sont en baisse de 4,5 % par rapport au BP 2017. Elles sont principalement constituées par le recours à l'emprunt à hauteur de 76,1 M€, la gestion des OCLT, des dotations qui représentent cette année 17,3 M€ contre 18,4 M€ au BP de l'année 2017, des subventions d'équipement qui sont en légère progression avec 13,8 M€ contre 10,4 M€ au BP 2017. Les autres recettes qui sont de l'ordre des 10 M€, comparables à celles que nous avons connues l'année dernière. Pour mémoire, l'autofinancement s'élève à 98 M€, si nous intégrons les opérations d'ordre.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, elles représentent près de 993 M€, 992,9 M€. Elles représentent 80,5 % du budget total du Département. C'est une hausse de 1,7 % par rapport au BP 2017. Cette hausse ne constitue pas le référentiel d'évaluation des 1,2 % dont nous parlions. Cela s'appréciera au niveau des comptes administratifs comparatifs entre 2018 et 2017.

Les principales dépenses de fonctionnement sont l'action sociale, qui représente 58 % de ce budget de fonctionnement, avec 580,6 M€, le développement avec 72,4 M€, ce qui représente 7 %, le SDIS, dont nous savons qu'il va progresser de 0,9 % cette année et qui représente 66,7 M€, 7 % du budget de fonctionnement. Les ressources humaines, 150 M€, 15 % et l'aménagement du territoire, 48,4 M€, 5 % du budget. Les recettes, en matière de recettes de fonctionnement, représentent 1,091 Md€, 88,5 % du budget total, c'est une hausse de 3,2 % par rapport à l'année dernière. La fiscalité directe, 42 % avec 463 M€, la fiscalité indirecte, 37 %, avec près de 409 M€ (408,8 M€), une hausse de 5 %, résultant essentiellement de l'augmentation de la prévision des droits de mutation. Les dotations de l'Etat qui sont quasiment identiques à celles de l'année dernière, qui représentent 15 %, et les autres recettes qui représentent 6 % du budget avec 60 M€ (60,3 M€), à peu près comparables à celles que nous avons connues l'année dernière.

Malgré les contraintes qui s'imposent à nous, nous agissons, afin de faire en sorte que nos territoires puissent bénéficier de soutiens. Je vais rapidement citer les grandes lignes directrices de ce budget, il y a la volonté de :

- conforter l'accès à l'emploi et de renforcer les dispositifs d'insertion par la mise en place d'un meilleur suivi des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Je ne donne pas plus de précisions, car Philippe METEZEAU nous fera une présentation du PDI 2018-2022 ;

- accompagner l'égalité femmes-hommes, avec un certain nombre de dispositifs que nous mettons en place et qui vont dans ce sens ;

- favoriser les approches innovantes d'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées. Emilie IVANDEKICS nous présentera tout à l'heure le Schéma gérontologique 2018-2022 ;

- engager un projet marquant et nouveau, le projet de la nouvelle Maison départementale de l'Enfance, que nous avons mené, à l'identique de ce qui a été réalisé à l'époque sur la création de la nouvelle Maison départementale du Handicap, dont il sera certainement question tout à l'heure dans la présentation. Renforcer l'attractivité est aussi un enjeu à hauteur des priorités départementales ;

- développer le réseau routier départemental dans le cadre du Plan régional anti-bouchons pour lequel nous allons toucher 50 M€ de la part de la Région, qui vient, contrairement à ce qui se passait par le passé, nous apporter un soutien important pour mettre à niveau notre voirie. Il y aura la réalisation du tronçon Est de l'Avenue du Parisis, mais nous avons inscrit, au-delà des sommes supplémentaires.

- impulser une nouvelle dynamique du développement valdoisien de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cela a déjà été évoqué ici, avec notamment les travaux de "la Turbine" à Cergy, l'équipement à rayonnement régional en matière d'innovation et tout ce qui va intégrer dans le partenariat avec la COMUE Université Paris-Seine pour le développement du Campus international ;

- il ne faut pas oublier l'environnement, la création de la forêt de la Plaine de Pierrelaye. Le Syndicat mixte, dédié à cette opération, travaillera de concert avec le Département pour en faire une belle réalisation sur les sept communes. 1 350 ha sont concernés par cet enjeu et le renforcement des corridors écologiques et des enjeux climatiques ;

- enfin, renforcer l'accompagnement des projets d'investissements communaux dans le cadre de l'aide aux communes. Nous nous satisfaisons des discussions qui ont été menées et qui nous ont permis de signer les conventions suite à la loi NOTRe avec la Région pour pouvoir accompagner la Région dans le financement partagé concernant les COR, anciens COntrats Ruraux et les CAR, anciens Contrats d'Aménagement Régionaux, auxquels toutes les communes sont éligibles. Concernant les contrats régionaux, il en arrive et nous en voterons aujourd'hui. Au mois d'avril, une proposition sera faite de modifier quelques fiches du guide des aides, afin de les adapter un peu mieux aux priorités souhaitées par les communes. Nous en débattons en avril ;

- une politique dynamique et innovante au service des collégiens. Virginie TINLAND nous évoquera encore des nouveaux travaux que nous inscrivons. En la matière, nous avons, dans les périodes dites fastes, prévu d'engager des travaux de réhabilitation et de création de nouveaux collèges assez conséquents. Puis il y a eu des périodes moins fastes, durant lesquelles nous avons dû réduire et étaler plus. Nous retrouvons aujourd'hui une volonté de répondre à la pression qui se fait jour, que cela soit au niveau des collèges ou de la restauration scolaire, mais aussi dans la nécessité d'adapter les équipements aux besoins.

- en la matière, nous allons poursuivre ce chantier en intégrant le développement numérique qui, pour les 110 collèges, sera achevé avant la fin du mois de juin de cette année, et à l'horizon 2020, pour l'ensemble des valdoisiens, dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP), avec le Syndicat dédié à cela, pour que tous les valdoisiens bénéficient de la fibre ;

- favoriser les projets éducatifs innovants. Le Département du Val d'Oise prend une première initiative en s'engageant à donner aux collèges volontaires l'opportunité de répondre à un appel à projets portant sur l'innovation éducative. D'autres actions seront conduites ensuite pour concevoir dans le cadre de ce chantier et accompagner les initiatives. Il y a notamment le projet de "Cluster" Education Technology ("Ed Tech").

Voilà, Madame la Présidente, ce que je souhaitais dire. Je souhaite rappeler les quatre délibérations que nous sommes amenés à voter et remercier les services du Département, qui sont, à cette occasion, comme dans d'autres présentations, à chaque fois cités comme donnant la possibilité d'avoir des documents qui sont remarquables dans la compréhension des détails sur ce qui constitue ces masses budgétaires et dans d'autres domaines. Je vais laisser place au débat.

Madame CAVECCHI

Merci. Monsieur MULLER.

Monsieur MULLER

Madame la Présidente, chers collègues. L'appréhension de ce budget primitif 2018 est assez inédite, tant il se joue dans un cadre institutionnel et politique national, vous en conviendrez, complexe et nouveau. Assurément, cela est rendu plus accessible par la qualité du travail fourni par les services, nous ne le dirons jamais assez, en y excluant probablement les quelques insertions d'ordre plus politique, à charge, mais peut-être est-ce cela le propre d'un budget primitif, expliquer d'où nous venons pour savoir où nous allons. A l'exception près que le chemin qui s'offre à nous, nous n'en maîtrisons pas toutes les variables, puisque celles-ci sont plus de l'ordre de la contrainte que de l'accompagnement bienveillant.

Pour notre part, nous inscrivons ce budget dans la droite ligne de ce que nous avons défendu à l'occasion de nos campagnes électorales de 2015, et chaque année depuis, à savoir la volonté de défendre un Val d'Oise, un Département solidaire et inclusif. La construction de ce budget primitif est à notre sens structurellement la même que les années passées, concernant la collectivité en elle-même. La différence constitue en ce nouveau cahier des charges édicté par le Gouvernement pour son premier budget en année pleine : nous voulons évoquer le plafonnement à 1,2 % de la dépense, qui, une fois l'inflation retranchée, nous mène à une incapacité à faire progresser la dépense de fonctionnement, ce cadre obérant par ailleurs nos capacités d'emprunt.

Nous l'avions théorisé à l'occasion du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) d'il y a quelques semaines, il s'agit, selon nous, d'une rupture dans le principe de la libre administration des collectivités. C'est une lapalissade de leur autonomie. Nous n'avions pas procédé à la suite de ce raisonnement, mais d'autres, autour de cette table l'avaient fait pour nous.

Nous allons par conséquent profiter de ce débat pour aller au fond de notre pensée sur ce point particulier qui confine à ce que d'aucuns pourraient appeler de la haute voltige politicienne et électoraliste. Et nous choisissons, comme j'aime le dire dans mes tics oratoires, ces termes à dessein.

Le Président Macron a pour objectif de réformer la France et assurément de développer son "aura" en faisant en sorte de partir à la conquête des territoires dans la perspective des prochaines échéances électorales locales, sur le dos des "vieux partis" de Gouvernement, si nous pouvons dire, et j'ai mis cela entre guillemets.

Ainsi, le procédé selon lequel la contrainte d'un plan d'économies de 13 Md€ sur le quinquennat revêt un aspect ô combien pervers : il incarne évidemment la nécessité de maîtriser et de réduire le coût de la dépense publique pour s'inscrire dans le cadre budgétaire voulu par les directives européennes. Cependant, celui-ci repose pour une grande part sur les collectivités territoriales, laissant une plus grande marge de manœuvre à l'Etat sur ce sujet et surtout la volonté d'acculer les exécutifs locaux dans leurs ressources financières pour les contraindre à assumer d'éventuels recours au levier fiscal, et ainsi favoriser opportunément dans le cadre d'éventuels bilans de mandat les candidatures futures des impétrants de La République en Marche. Vous opinez du chef, Madame la Présidente. Nous rejoignons les propos du Sénateur BAZIN que j'ai surlignés dans le compte rendu qui nous a été donné et qu'il a exposés lors de notre dernière séance.

Petit point de détail, la hausse de la fiscalité en 2016 voulue par la Majorité, consécutive à deux hausses précédentes depuis 2011, ne souffrait pas d'un contexte aussi contraignant. En effet, des mesures correctives d'économies budgétaires préalables auraient pu, à notre sens, alléger la hausse de la fiscalité, sans oublier la possibilité d'avoir pu envisager une progressivité dans le temps, ce que nous avons alors proposé une fois la hausse actée par la Majorité, mais qui n'avait pas été retenu, au détriment, comme nous l'avions dit, du pouvoir d'achat des valdoisiens.

Ce qui, pour en revenir au propos initial, signifie que puisque les mêmes causes produisent les mêmes effets, c'est-à-dire un plan d'économies d'une dizaine de M€ sur la dépense publique des collectivités voulu sur le quinquennat précédent, avait produit une hausse significative de la fiscalité sur la part du foncier bâti, il faut donc s'attendre à une nouvelle hausse d'ici la fin de mandat, même si nous l'avons bien compris, et vous l'avez indiqué, cela n'interviendra pas cette année.

Au-delà de la contrainte budgétaire relative au niveau des dépenses publiques de certaines collectivités atteignant une taille critique voulue par les législateurs, il s'agit aussi dans le cadre de ce budget de relever également les éléments d'atteinte indirecte sur le budget du Département. Nous pensons au bailleur départemental Val d'Oise Habitat qui voit ses capacités d'investissement réduites considérablement après les orientations du Gouvernement et les diminutions des dotations afférentes. Cela aura une incidence directe sur le quotidien des usagers, puisque les travaux de rénovation et de construction doivent de ce fait être reconsidérés, ce qui est fort regrettable, vous en conviendrez, puisque ce sont les plus démunis qui seront les plus touchés. Nous voulons insister sur l'idée selon laquelle notre collectivité doit prendre toute sa part dans son soutien et ses propositions en ce qui concerne les cofinancements de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, de l'ANRU, car en effet, au-delà de la rénovation de nos quartiers, il s'agit bien de renouer le lien social entre les individus et surtout d'offrir à nos concitoyens de se loger dignement.

Ce budget, nous ne souhaitons pas le commenter chiffre par chiffre, mais bel et bien dans le contexte, d'autant plus que le temps nous est compté, si j'ai bien compris, dans lequel il s'établit. Il n'y a pas fondamentalement de changement drastique dans vos priorités d'action ni de fonctionnement ; ce qui, vous en conviendrez, ne pourra faire évoluer notre position sur l'adoption de ce budget par rapport au précédent.

En revanche, il y a des pistes de travail collectif d'échanges et des préconisations que nous aimerions vous soumettre, même si, Madame la Présidente, vous n'hésitez pas, dans votre lettre de cadrage, à insérer quelques appositions bien senties concernant, par exemple, une expression sortie de son contexte, relative au bilan de la Cour des comptes sur la période du quinquennat précédent, ou encore, vous octroyant, avec votre Majorité, le seul crédit de vouloir la sauvegarde des Départements et de tout faire pour, mais nous sommes bons joueurs, comme vous pouvez l'être, si je puis dire les choses de cette manière.

Ceci étant dit, vous pointez l'idée selon laquelle dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière de solidarité, la collectivité départementale a identifié deux postes coûteux et ils le sont : le RSA, plutôt contenu cette année, et les mineurs isolés, comme nous disons maintenant, les mineurs non accompagnés.

Pour ces deux sujets, nous vous proposons de renouer, mais si cela est difficile, le dialogue avec l'Etat pour que celui-ci prenne sa part de responsabilité, toute sa responsabilité.

Sur le RSA, les discussions avec le précédent Gouvernement avaient achoppé sur l'année de référence. Nous en avons largement parlé autour de cette table. Il faut, malgré les difficultés, relancer la discussion. De la même veine, nous pourrions proposer d'être un Département expérimental en ce qui concerne le revenu de base. Notre contrat social doit être redéfini, afin que la solidarité au sens large retrouve son sens premier, car il n'est plus acceptable d'avoir dans notre pays près de neuf millions d'individus vivant sous le seuil de pauvreté, sans jamais essayer de nouveaux dispositifs de politique publique.

Il va de notre responsabilité de questionner à nouveau la logique redistributive de la contribution de tout un chacun dans notre pays. Elle crée des inégalités dans les proportions selon le niveau de richesse. Comprenez ici la réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune et la flat tax, 30 % sur les revenus du capital.

Pour en revenir aux mineurs isolés ou non accompagnés, il en va de même que le Gouvernement doit prendre ses responsabilités, notamment pour les mineurs isolés étrangers, car il s'agit bien d'une prérogative de l'Etat concernant la gestion des flux migratoires. Arnaud BAZIN en avait parlé largement par le passé, mais cela reste d'actualité. La dépense ne peut donc pas incomber, chacun en conviendra également, aux seules collectivités départementales, avec, qui plus est, une répartition géographique très aléatoire. Chacun en est bien conscient.

Voilà deux sujets, Madame la Présidente, chers collègues, pour lesquels nous aimerions qu'une approche nouvelle soit établie, car en l'état, nous avons probablement, à tort, le sentiment que ces points vous apparaissent comme des boulets, quelquefois dans vos expressions, alors même qu'il s'agit avant tout de solidarité. Nous en voulons pour preuve votre propension à faire la chasse aux fraudeurs, et j'ignore si l'expression est trop forte ou pas, avec, dans le même temps, la mise en place d'un accompagnement pour le retour à l'emploi soutenu par les fonds européens, mais l'idée est là.

Et d'ailleurs, vous avez été précurseurs, puisque l'Etat réfléchit à l'instauration du même dispositif à l'échelle nationale. Ce qui n'est pas pour nous rassurer, tant la doctrine en matière de solidarité de la part de l'Etat sur cette première année est pour le moins à notre sens contestable. Néanmoins, nous sommes prêts, là encore, à participer à des groupes de travail et de réflexion approfondie sur ces problématiques, même si toutes nos propositions en matière de travail collectif ont été marquées au-delà des instances purement institutionnelles jusqu'à ce jour, puisqu'il faut bien appeler une fin de non-recevoir.

Un autre enjeu fort pour les prochaines années relève de la logique territoriale. La loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles (MAPTAM,), travaillent quotidiennement notre institution.

La première nous oblige à clarifier nos compétences et à recentrer nos missions et nos dépenses sur nos compétences obligatoires. Sur ce point, nous nous félicitons de l'accord trouvé avec la Région en ce qui concerne le Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise, le CEEVO, dont l'essentiel de la charge pour 1 M€ repose sur les subsides de la collectivité francilienne. D'autres pistes doivent être explorées désormais, comme une contractualisation renforcée et plus large, notamment à des différents échelons de collectivités sur le développement économique, les transports, le sport et la culture.

En ce qui concerne les transports, et notamment "Ile-de-France Mobilité", vous êtes le seul exécutif départemental de Grande Couronne à ne pas siéger au sein de cette instance régionale. Cela ne facilite pas forcément en termes symboliques, vous en conviendrez, le portage d'un projet tel que la "ligne 17" et celui du "Grand Paris Express".

Cette décision de report de la part du Gouvernement nous discrédite collectivement dans notre capacité à initier des partenariats innovants en matière d'attractivité de notre territoire, en matière économique, pour ne pas le citer, le projet "EuropaCity". Nous militons toujours pour l'instauration d'un Comité de suivi des garanties de la "ligne 17" au sein duquel nous aurions tout notre rôle à jouer.

La loi MAPTAM et le débat sur la Métropole du Grand Paris nous placent dans une situation bien inconfortable, tant l'issue est incertaine quant à notre devenir. Le sentiment d'un goût amer se fait sentir. Quelle que soit l'issue, ces dernières années ne démontrent pas un intérêt manifeste pour le Val d'Oise de la part de nos partenaires, quels qu'ils soient. En Ile-de-France, notre Département a souvent fait montre d'une bonne volonté, et cela ne lui a jamais bien réussi. Nous en voulons pour exemple, les candidatures pour accueillir le site des Jeux olympiques de 2024, la même chose pour l'Exposition universelle de 2025, annulée, certes, mais aussi la perspective de voir la seule et unique gare du Grand Paris Express s'échapper. Il ne s'agirait pas d'être pessimiste, mais le combat sera nécessaire pour incarner une collectivité plus forte à l'avenir.

Cela dit, nous soutenons vos projets d'investissement avec force. Il a été fait référence tout à l'heure au déploiement de la fibre d'ici à 2020, la construction du 111^{ème} collège et la restructuration d'autres, le tronçon Est de l'Avenue du Paris, la création de la Plaine de Pierrelaye, le projet de Grand campus universitaire, la reconstruction de la Maison départementale de l'Enfance, la création d'un Data center à Champagne-sur-Oise, la tangentielle Nord et le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

En matière de fonctionnement, nous déplorons cependant depuis plusieurs années le retrait dans le champ de la solidarité de ce qui ne relèverait pas directement ni du RSA ni de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap, c'est-à-dire de la petite enfance, des seniors, des centres médicosociaux, les associations de solidarité et d'éducation populaire, les épiceries sociales et solidaires. Certes, nous préconisons régulièrement, et cela n'est pas forcément un paradoxe, un repli sur nos compétences obligatoires pour préserver notre budget, mais sur l'item "solidarité", nous ne pouvons pas nous permettre de faire des économies avec un objectif ou une appréciation purement comptable.

Par ailleurs, nous plaçons une attention toute particulière à ce que toute politique publique veille à l'intégration de dimensions sociale et environnementale, car cela est indispensable, au même titre que nous espérons que l'évaluation régulière de nos dispositifs permette de les rendre plus efficaces dans le seul et unique but de répondre aux besoins des valdoisiers.

Nous l'avons évoqué lors du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), le volume du niveau d'investissement augmente de 16 % pour atteindre cette année 137 M€, et cela a été dit. Dans un contexte global où ce poste a, année après année, diminué tout de même. Cela nous avait surpris, tant l'ensemble des documents budgétaires dressait un contexte restrictif, nous l'avons exprimé également. Le compte administratif nous permettra de corroborer ces nobles intentions.

Autre sujet pour lequel nous avons une divergence, et cela a été cité par Gérard SEIMBILLE, l'aide aux communes. Je ne vais pas paraphraser ce que nous avons dit lors du ROB. Vous augmentez de 2 M€, pour porter l'ensemble de ce fonds à 25 M€. Mais d'ordinaire, vous nous expliquiez que l'ensemble de l'enveloppe n'est pas utilisé. Alors pourquoi cette écriture comptable particulière ? D'autant, et encore au risque de nous répéter, que le mode de calcul et l'attribution ne permettent pas à toutes les municipalités et groupements de s'inscrire dans ce dispositif de cofinancement pour des raisons de trésorerie et de technicité, et que par conséquent, quelques-unes ou quelques-uns captent l'essentiel de ce dispositif. Les faits sont là. Cela ne correspond pas à une volonté de vouloir offrir à toutes les communes les conditions d'obtention de ces crédits, et donc de soustraire la jouissance de ces cofinancements à nombre de valdoisiers qui, pourtant, participent au pot commun départemental, au travers de leurs contributions directes.

Les collèges, quant à eux, représentent un exemple central de la difficulté dans laquelle se trouve notre collectivité, tant en matière d'investissement que de fonctionnement. Notre Département est jeune, et sa démocratie généreuse, ce qui nous confronte à des questions d'implantation de nouveaux équipements publics liés à l'éducation, ou à la restructuration d'établissements existants. La problématique de la sectorisation est un véritable sujet en soi.

Les représentants des services de l'Education nationale ne diront certainement pas le contraire tout à l'heure. Pour autant, en tant qu'autorité en charge de la construction de nouveaux collèges, le Département a son mot à dire et en la matière, nous sommes quelque peu dubitatifs sur deux sujets. Rappelons que notre Département est l'un de ceux en Ile-de-France où le nombre d'élèves par collèges est le plus bas en moyenne. Nous constatons que les établissements sont inégalement répartis sur l'ensemble de notre territoire, de même que les crédits d'investissement pour les restructurations qui sont nécessaires dans certains établissements. Il en va de même, et ce sera le second point, en ce qui concerne le déploiement des personnels dans les établissements. La solidarité à laquelle nous sommes attachés passe également par le principe de l'équité, tout particulièrement en matière de réussite éducative. Notre Département doit absolument être inclusif et n'exclure personne. Nous appelons de nos vœux à ce qu'une attention toute particulière soit portée, afin que tous nos collégiens bénéficient d'infrastructures de qualité et rénovées autant que de besoin en temps et en heure.

Un point sur la dette dont la majorité s'évertue à la contenir sous la barre du Md€. Lorsque nous employons le terme de s'évertuer, ce n'est pas péjoratif. C'est une bonne chose, même si celle-ci risque de croître sensiblement cette année, tout en respectant toutefois ce plafond. Evidemment, cela a un impact sur les capacités d'investissement qui diminuent, mais qui, heureusement, conservent un niveau soutenu en comparaison par rapport à ces dernières années, par un autofinancement à hauteur de 39 M€. A noter que cela est dû essentiellement à la hausse de la fiscalité en 2016, mais surtout à l'augmentation mécanique des bases qui permet d'avoir des recettes nouvelles en valeur absolue non négligeables, puisque la fiscalité directe équivaut à un montant de 500 M€, soit plus 11,7 M€ en 2018 par rapport au budget primitif de 2017. La dette est donc composée pour deux tiers d'emprunts à taux fixes et un tiers à taux variables. Comme l'indiquait le rapport sur le débat d'orientations budgétaires, une augmentation de 1 % de tout index ferait peser un risque de 3,3 M€ à notre collectivité. Il y a une attention particulière à apporter sur ce sujet, car le risque serait préjudiciable au niveau des services publics départementaux déjà quelque peu mis à mal.

Notre appréciation est plutôt pessimiste dans son ensemble, même si le travail des services est remarquable. La conjonction des arbitrages passés réalisés par la majorité sans cesse reconduits et les orientations du Gouvernement nous obligent à nous opposer à ce budget primitif, ainsi qu'aux budgets annexes et nouvelles autorisations de programmes.

Pardonnez-moi cette lecture, mais eu égard à nos impératifs de temps, si j'avais fait autrement, cela aurait pris plus de temps.

Madame CAVECCHI

Je vais juste dire un mot par rapport à votre vote, même si nous avons effectivement des relations très cordiales tous ensemble. Tous et toutes, nous tenons à cette façon de travailler et de se respecter les uns les autres et même plus que cela parfois. Il est bien normal, comme vous êtes dans notre opposition, que vous ayez une position par rapport au budget qui s'affirme, puisque le budget, c'est vraiment le vote de la Majorité et de sa politique.

Un mot sur les collèges. La répartition est historique dans le Val d'Oise. Notre Vice-présidente ne pourra pas raser tous les collèges pour en construire ailleurs. Naturellement, nous sommes confrontés à une vraie difficulté. Une difficulté de répartition de l'ensemble des jeunes générations sur des points qui apparaissent nouveaux. Elle travaille avec grande force et détermination sur des réorganisations de la répartition des élèves, de sectorisation. Tout cela est très compliqué. Je suis bien placée pour le savoir. Cela demande des forces de persuasion auprès parfois des communes et de nos collègues Maires. Naturellement, nous ne pouvons pas construire un collège à chaque fois qu'il y a une difficulté. Ce sujet est fort. Il nous tient en haleine régulièrement.

Pour VOH, pour cette année, c'est moins 12 M€. Le Conseil d'administration a voté son budget il y a une quinzaine de jours et a voté ce que nous appelions les coûts partis, tout ce qui avait été précédemment décidé en réhabilitation et en construction.

Naturellement, le Conseil d'administration est aussi extrêmement sérieux et se dit qu'il faudra trouver des solutions. Nous sommes tous autour de la table et nous travaillons dans ce sens. Nous en parlerons à un moment ou un autre naturellement. Concernant la Région et "Ile-de-France Mobilité", j'ai toute confiance en notre Vice-Président, Philippe ROULEAU. Par ailleurs, nous avons quelques Vice-Présidents en Petite Couronne. Madame la Présidente de la Région, Madame Valérie PECRESSE, avec laquelle j'ai des relations plus qu'amicales, nous soutient vraiment et fait vraiment des efforts par rapport à notre Département. Elle a bien conscience que cela a été très compliqué de s'occuper du Val d'Oise pendant quelques années avant. Elle l'a encore redit hier, alors que nous étions réunis autour de Monsieur le Préfet, pour la "ligne 17". Nous étions en présence des sénateurs, quelques députés qui ne sont pas de notre bord politique, mais qui étaient présents. Il y avait beaucoup d'absents, toutefois, autour de cette table. Elle défend ardemment le Val d'Oise.

Monsieur MULLER

Dont acte pour Philippe ROULEAU. Par rapport au vote du budget, je ne sais pas si nous allons arriver aux confidences, je ne veux pas créer de problème. La Majorité vote le budget. Je parlais de lapalissade tout à l'heure. L'opposition ou la Minorité vote contre. Vous seriez un peu étonnés si vous assistez à nos débats au moment de l'examen du budget. Je n'en dis pas davantage. Nous avons la volonté d'entendre les uns et les autres. Nous ne sommes pas des procureurs. Nous n'inscrivons pas à charge et à décharge. Nous essayons, et peut-être qu'il y a des expressions qui sont convenues, d'appréhender ce qui nous rassemble et ce qui nous réunit et de mettre en exergue ou en tout cas de souligner ce qui nous divise. Il ne s'agit pas d'un positionnement systématique, dogmatique et automatique.

Madame CAVECCHI

J'en ai bien conscience et je vous en remercie.

Monsieur SEIMBILLE

Jean-Pierre MULLER regrette les abandons historiques, dans le cadre des dépenses de fonctionnement concernant la petite enfance, et autres, a-t-il cité. Je rappelle que c'était l'obligation qui nous était faite de trouver les 77 M€ d'économies. Aujourd'hui, compte tenu de la contrainte particulière sur l'évolution des charges de fonctionnement, nous sommes dans l'incapacité d'aller sur des dépenses nouvelles. Par rapport à l'aide aux communes, je ne peux pas ne pas réagir à nouveau en disant que l'année dernière a été la seule année où nous n'avons pas atteint l'enveloppe de 25 M€, notamment du fait que la loi NOTRe avait interdit à ce que le Département continue à financer conjointement avec la Région les contrats ruraux pendant la première partie et les contrats régionaux durant la deuxième partie. Dans les mois qui viennent, nous allons voter des contrats régionaux (CAR), car ils sont à nouveau dans la possibilité d'être votés. Au mois d'avril, nous allons adapter un certain nombre de fiches pour répondre à des priorités des collectivités. Vous dites que cela ne profite qu'à certaines communes. Au regard de la répartition des dépenses des aides, cela est faux. Il y a des communes dites "non riches" qui bénéficient de l'aide. Avec les COR et les CAR, la situation va encore évoluer.

Madame CAVECCHI

Au sujet de la "ligne 17", le lieu où nous travaillons sur les lignes est la Société du Grand Paris. "Ile-de-France Mobilité" travaille sur le CPER par rapport à cette ligne.

Monsieur ROULEAU

Je rassure Monsieur MULLER, je n'avais pas pris ses propos pour moi. Merci, Madame la Présidente, de m'avoir confié cette responsabilité pour représenter le Département au sein du Conseil d'administration "d'Ile-de-France Mobilité". Il s'agit pour moi de beaucoup d'honneur. Je mets beaucoup d'énergie à défendre les intérêts du Département. Il est important d'être présent. Les Présidents des Départements ont de nombreux chantiers et il peut arriver que certains Présidents ne puissent pas être présents et que le siège soit vide. Le siège du Département du Val d'Oise n'est jamais vide et il est important de le souligner. Madame la Présidente se tient informée de l'ensemble des dossiers et nous organisons des réunions, afin de faire des points réguliers pour défendre ensemble l'intérêt du Département. Nous sommes deux à défendre les intérêts du Département s'agissant du domaine des transports.

Monsieur BAZIN

Mon propos sera bref. Je ne vous referai pas la démonstration que je vous avais faite à l'occasion du ROB sur la situation qui est la nôtre. Je souhaite insister rapidement sur le fait qu'à force de trouver des solutions à des situations impossibles, nous ne perdions pas de vue le sort qui nous est fait. Nous avons survécu jusque-là à coups d'efforts redoutables et j'en suis témoin, et aujourd'hui, quel est le paysage ? Il empire chaque jour. Après avoir assisté à une baisse de nos dotations colossales, moins 40 %, et avoir trouvé des solutions, maintenant, nous sommes en train de brider nos dépenses à 1,2 %. Nous ne sommes plus capables de faire face aux missions qui sont les nôtres, d'accueillir plus de personnes handicapées dans les établissements, d'assurer une bonne sécurité des personnes âgées, de faire face aux mineurs étrangers isolés qui arrivent de façon exponentielle sur notre territoire.

Aujourd'hui, nous sommes en train de perdre le sens de nos missions, parce qu'un Président de la République de plus en plus bonapartiste foule aux pieds tous les corps intermédiaires et est en train de réduire à quia tous les élus locaux. Tout cela risque fort de très mal finir. Nous avons quelques prémices. Gardons en tête en permanence la réelle situation. Nous avons un enjeu colossal de faire partager cette situation à nos populations qui ne sont pas conscientes à ce stade, mais qui risquent fort d'apercevoir les effets extrêmement néfastes dans quelque temps. Assurer cette communication est un vrai défi, au sens noble du terme, auprès de nos populations. Nous devons y travailler tous ensemble.

Madame CAVECCHI

Tu peux compter sur moi. Je te remercie. Je vais passer à la partie formelle de notre rapport sur le budget pour vous faire adopter, si vous le voulez bien, pour l'année 2018, le projet de budget primitif pour un montant au budget principal de 1 331 947 843,81 €. Pour ce qui concerne le budget annexe du Laboratoire départemental, un montant de 927 399,13 € et pour le budget annexe de la Maison départementale de l'Enfance, un montant de 4 625 000 €. Qui est contre ? L'opposition. Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Adoption à la majorité (le Groupe de la Minorité vote contre).

Madame BERTHY

Je ne peux participer au vote (pour la Maison départementale de l'Enfance).

Madame CAVECCHI

Il est 10 heures 32. Nous avons 28 minutes. Je pense que nous sommes dans les temps. Nous allons voter la fiscalité départementale, Gérard.

2-21 Fiscalité départementale 2018.

Monsieur SEIMBILLE

Nous maintenons le taux de 17,18 % pour le foncier bâti et de 4,50 % pour les droits de mutation. Avis favorable majoritaire de la 2^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Nous passons au vote. L'opposition est contre. Pas d'abstention.

Adoption à la majorité (le Groupe de la Minorité vote contre).

Nous passons au rapport 3-05. Il s'agit du Schéma départemental des personnes handicapées 2018-2022. Il s'agit d'un accompagnement de chacun au plus près, de faciliter la vie à ces personnes qui sont parfois en grande difficulté, par rapport à leur handicap. Je donne la parole à Madame la future maman, Emilie IVANDEKICS.

3 – ACTION SOCIALE – SANTE

3-05 Schéma départemental des personnes handicapées 2018-2022.

Madame IVANDEKICS

L'accompagnement des personnes en situation de handicap constitue un engagement majeur pour le Département du Val d'Oise. Cet engagement trouve sa traduction dans le nouveau Schéma départemental des personnes handicapées pour les années 2018 à 2022. Il renouvelle les orientations départementales en direction des personnes handicapées et de leurs proches pour les cinq années à venir. Cette présentation fait suite à celle du bilan du schéma 2013-2017 qui a été présenté dans la dernière séance du 23 février 2018. Ce nouveau schéma a été l'objet d'un travail de concertation important mené sur plusieurs mois, de mai à octobre, comme vous le voyez dans la slide, en collaboration avec le cabinet ENEIS, qui a rencontré au total 160 partenaires internes, externes, notamment des membres de groupes d'usagers pour affiner un diagnostic et des propositions d'actions qui sont le cœur de ce schéma.

Conformément au Code de l'Action sociale et des Familles, le projet de ce schéma a été présenté en janvier à l'ARS d'Ile-de-France, ainsi qu'aux membres du CDCA, Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, en janvier dernier, et a obtenu pour chacun un avis favorable.

Un chemin ambitieux, pourquoi ? Ambitieux dans son approche, car le fil rouge est la fluidité du parcours de la vie. Cette thématique s'attache à placer l'utilisateur au centre de nos réflexions, indépendamment des compétences des uns et des autres. Ambitieux dans ses objectifs, car il a 42 fiches actions sur ce schéma qui s'appuient notamment sur un diagnostic fin de la population handicapée valdoisienne qui n'avait pas été consultée depuis de nombreuses années, ce qui en fait un schéma opérationnel et réaliste. L'adaptation de nos actions n'est possible que par une connaissance partagée et objectivée des besoins de notre territoire. Le présent schéma s'attache à poser un diagnostic clair et chiffré de la situation en Val d'Oise. Ce schéma a été co-construit avec l'ensemble des partenaires que je vous ai cités tout à l'heure sur le territoire, mais aussi co-construit avec les usagers eux-mêmes, les membres du groupe usagers de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ayant été associés à la concertation, au même titre que les partenaires professionnels.

Comme vous pouvez le constater sur cette slide, il y a plus de 55 % des bénéficiaires entre 2008 et 2015, soit de 52 000 à 85 000 personnes. Et une augmentation de 7 % des valdoisiens qui ont un droit ouvert à la MDPH, soit un valdoisien sur 14.

S'agissant du vieillissement de la population, nous constatons une propension à connaître une situation du handicap qui augmente avec l'âge. 16 % de la population valdoisienne bénéficieraient d'un droit ouvert à la MDPH au 31 décembre 2015, aux plus de 60 ans, contre 6 % des 20 ans à 59 ans. En Val d'Oise, entre 2013 et 2025, la population globale du Val d'Oise va augmenter de 3,4 %, alors que celle des 65 ans et plus va connaître une hausse de 27,8 %.

Ce nouveau schéma est ancré dans son contexte local et national. Il fait le lien avec les démarches nationales en cours, comme la "Réponse accompagnée pour tous" et les démarches locales auxquelles le Val d'Oise est attaché, comme l'animation du réseau des établissements et des services médicosociaux, la création de la DOMS, Direction de l'Offre Médico-Sociale, la démarche d'amélioration continue au sein de la MDPH, qui vise notamment à réduire les délais de traitement des demandes et la création du groupe usagers qui est bientôt en renouvellement.

Comme vous le constatez, il y a quatre volets sur cette diapositive, avec 11 augmentations clés. Ces quatre volets sont les enfants, les jeunes adultes, les personnes handicapées et vieillissantes et des sujets transversaux à ces trois situations, au niveau de l'âge de la personne en situation de handicap.

Pour les enfants, par exemple, je souhaiterais sensibiliser de plus en plus les communes à l'accueil des enfants en situation de handicap, pour les jeunes adultes, favoriser l'interconnaissance sur le secteur enfants et adultes et encourager les collaborations pour sécuriser les transitions de l'enfant aux jeunes adultes et pour les personnes vieillissantes, d'assouplir les modalités d'accueil en conciliant efficacité de l'offre et personnalisation des accompagnements. Pour le côté transversal des sujets, nous sensibilisons largement à l'accès à la culture et aux loisirs sur notre territoire, comme nous avons la base de l'Île de loisirs de Cergy-Pontoise qui est adaptée pour tous, ou le Théâtre du Cristal qui fait un travail exceptionnel sur le Département.

La plupart des actions seront menées en partenariat entre plusieurs structures pilotes, comme la MDPH, l'ARS, le Département et l'Éducation nationale pour renforcer la coopération territoriale entre tous les acteurs du champ médicosocial. Il s'agit aussi d'une évolution importante de ce document directeur que de positionner nos partenaires en tant que pilotes et copilotes des actions, avec chacun son niveau de responsabilité pour les engagements pris pour les cinq ans à venir.

Je tiens sincèrement à remercier l'ensemble des participants à la réalisation de ce nouveau schéma qui est la feuille de route de la politique départementale en faveur des personnes en situation de handicap.

Madame CAVECCHI

Merci d'avoir été là ce matin. Ce schéma n'est pas figé et il pourra évoluer et s'adapter, ce qui me paraît intéressant, car nous savons que la situation évolue.

Madame METREF

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, sur cette délibération, nous apporterons notre soutien et notre vote, car ce sujet est majeur, même s'il est vrai que proportionnellement, il touche moins de personnes que d'autres politiques publiques, dont notre collectivité à la charge. La discussion autour de ce Schéma départemental des personnes handicapées nous permet de saluer le travail des agents du Département qui agissent quotidiennement pour accompagner les personnes en situation de handicap. Nous saluons aussi la méthode de co-construction dans laquelle s'inscrit ce schéma. Nous sommes sensibles à l'approche développée qui consiste en ce que tous les âges de la vie soient appréhendés séparément mais dans une continuité globale, car en effet, les attentes et besoins peuvent être différents et évoluer.

Nous aimerions cependant verser au débat quelques sujets complémentaires : l'importance de maintenir des dispositifs d'aide directe en matière de financement d'appareillage ou d'aménagement d'habitation, par exemple, faciliter l'accès au logement dédié tout en maintenant le lien social avec l'entourage, apporter un soutien aux aidants dans la gestion quotidienne, y compris administrative. Enfin, comme je l'ai indiqué en introduction, sur ce sujet, vous pourrez compter sur notre soutien. Merci de votre attention.

Monsieur METEZEAU

Emilie IVANDEKICS a présenté tout à l'heure différents projets, dont un qui concerne les enfants. Je souhaite faire un focus sur ce point, puisque les enfants concernés ont souvent une scolarité qui n'est pas classique. Ils se retrouvent libres pendant le temps scolaire et peuvent, dans certaines communes, être accueillis dans ce que je n'ose pas appeler centre de loisirs, car cela n'en est pas, car ils exercent leurs compétences sur le temps scolaire. Etant des "centres de loisirs" dédiés aux enfants handicapés, ils ne bénéficient pas d'un certain nombre de dispositions qui ne s'appliquent qu'aux centres de loisirs classiques, qui ne fonctionnent qu'en dehors du temps scolaire. Nous arrivons au paradoxe suivant qu'un enfant handicapé dans ce qui est un centre de loisirs sans en avoir le nom est moins bien subventionné qu'un autre centre. Dans notre politique qui est volontariste, nous devrions nous tourner vers nos partenaires, par exemple, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), pour qu'ils puissent prendre aussi en considération ces situations très particulières.

Madame CAVECCHI

En effet, ce sujet me paraît important. Nous savons bien que l'accompagnement scolaire est compliqué. Parfois, l'inclusion au moment de la cantine, du déjeuner, devient compliquée pour les communes. Il y a un décrochage avec les personnes qui accompagnent. Les Maires qui sont présents ici le vivent au quotidien.

Madame IVANDEKICS

Merci pour votre soutien sur ce schéma qui a été un long travail avec les partenaires et en co-construction. J'ai voulu que la parole se libère sur tous les sujets. Les 42 fiches actions représentent un vrai objectif. Nous allons nous y atteler avec l'ensemble des partenaires. Pour répondre à vos trois sujets, pour l'appareillage, et je vois sur quelle cible vous voulez aller, nous devons re-sensibiliser ces personnes à bien utiliser les aides quand ils sont sourds et muets.

Pour l'habitation, le fonds de compensation qui était très peu utilisé à mon arrivée, nous avons le double de dossiers maintenant, grâce à la création d'une plaquette que nous intégrons directement, afin d'informer de la possibilité d'obtenir cette aide. Nous avons bien utilisé le fonds comme vous avez pu le voir en COMEX. Nous souhaitons maintenir le cap avec l'ensemble de nos partenaires qui sont la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Région d'Ile-de-France et l'Etat pour les années à venir.

Le logement fait partie de ce schéma. Je vous laisserai découvrir les fiches actions 5-2-1 et 5-2-2. Nous voulons sensibiliser les bailleurs du Val d'Oise et les Maires pour l'attribution des logements. Lorsqu'il y a des logements fléchés handicap, il faut bien identifier les personnes au sein de nos services de bureau de logements pouvant flécher les personnes concernées par ces logements, ainsi que les adaptations au sein des logements par les bailleurs. Je vous laisserai découvrir ces fiches pour le logement.

S'agissant du soutien des aidants, nous organisons des séances régulières, nous les formons et nous renforcerons ce travail. Ils ont besoin de répit, dans certaines situations. Avec l'ensemble des partenaires, nous trouvons des solutions pour accueillir temporairement dans les établissements les enfants ou les jeunes adultes pour que les aidants puissent respirer et continuer leur vie au quotidien.

Je renouvelle mes remerciements à l'ensemble des équipes de la MDPH et de la DPH, car ce travail se poursuit depuis plus d'un an et demi. Ce schéma a été accepté à l'unanimité. Maintenant, au travail pour nos usagers.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Je vais passer au vote. Si j'ai bien compris, tout le monde est favorable. Je vous remercie pour cette unanimité.

Adoption à l'unanimité.

Nous allons passer au rapport n° 3-06. Dans un instant, je laisserai la parole à Monsieur Philippe METEZEAU. Il s'agit de la validation du bilan de l'activité 2016 du Programme Départemental d'Insertion (PDI) et du bilan du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI) pour l'année 2017. Par ailleurs, nous aurons à approuver le Plan Départemental d'Insertion et la même chose pour le PTIE de 2018 à 2022. Sur vos tables a été posé un document de quatre pages. Il ne s'agit que d'un aperçu. Le vrai document qui devrait faire une trentaine de pages est en train d'être finalisé. Il vous sera remis le plus rapidement possible. Le document qui vous est fourni aujourd'hui pourra être diffusé, si vous le souhaitez.

Pour l'insertion des personnes, nous avons des devoirs. Elles ont des droits. Je pense que nous serons tous d'accord sur le sujet, ils ont aussi des devoirs. Le plan d'insertion devra travailler à cet équilibre d'accompagnement et permettre à ces personnes de vivre le mieux possible au moment où elles sont en difficulté. Je vais donner la parole à Philippe. Nous avons décalé l'intervention de Monsieur le Directeur académique. Nous lui avons donné 10 minutes de plus.

3-06 Validations du bilan d'activité 2016 du Programme Départemental d'Insertion (PDI) et du bilan du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion pour l'année 2017. Approbation du PDI 2018-2022 et du Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Emploi.

Monsieur METEZEAU

Nous allons entrer tout de suite dans le vif du sujet. Notre Département est là au cœur de sa compétence sociale et il s'efforce, comme le rappelait le Président MULLER, dans son intervention, d'être un Département solidaire et inclusif. Vous voyez que le nombre de personnes bénéficiaires du RSA en 2017 s'est monté à 31 798 personnes. Il est en légère diminution, d'environ 1 % sur un an, ce qui est à peu près le cas dans tous les Départements d'Ile-de-France. Vous aurez les chiffres sur un document beaucoup plus complet prochainement. Le montant de l'allocation n'a pas pour autant diminué, puisque la diminution du nombre de bénéficiaires s'est accompagnée d'une augmentation de perception du montant de l'allocation. Un effet de l'un a, à peu près, annulé l'effet de l'autre financièrement parlant. L'Etat couvre de façon minoritaire les dépenses de RSA, ce qui n'était pas le cas en 2011, car 70 % étaient à la charge de l'Etat. Aujourd'hui, nous en sommes à 48 %. Les données ont changé et, il est important de le souligner. Je n'insiste pas, car nous avons souvent commenté cette évolution négative en ce qui concerne les finances du Département.

S'agissant des différents parcours proposés au RSA, il est peut-être plus intéressant de détailler les actions qui permettent d'accompagner les bénéficiaires avec l'espoir de les voir sortir de ce dispositif et de pouvoir s'insérer aussi bien professionnellement que dans la société d'une façon générale. Je souhaite attirer votre attention sur quatre d'entre elles.

La première est le placement à l'emploi. Vous voyez qu'il y a 36 % de sorties positives, c'est-à-dire soit un emploi, soit une entrée en formation qualifiante et qui va déboucher à court terme ou à moyen terme sur un emploi. Ce chiffre pourrait être meilleur et nous le souhaiterions meilleur, car il s'agit de personnes relativement proches de l'emploi. Le critère que nous retenons pour dire que la sortie en emploi est positive nécessite que l'emploi ait duré au moins six mois. Nous mettons la barre plus haute par rapport à des évaluations qui sont faites par d'autres partenaires, Pôle emploi ou autre, qui, quelquefois, considèrent que lorsque la personne entre en emploi, la sortie est positive, même si l'emploi ne dure pas.

J'ajoute que pour effectuer ce placement en emploi, nous faisons appel à des associations. Celles-ci ne sont rémunérées que s'il y a bien une sortie effective en emploi.

L'autre ligne sur laquelle je souhaite attirer votre attention est la préparation et l'accès à l'emploi. Nous mettons beaucoup de moyens sur cette ligne. 42 % de sorties positives. Nous pouvons comparer ce chiffre, non pas pour nous en glorifier, mais pour avoir une comparaison pertinente. Le "plan 500 000 emplois sur l'Ile-de-France", qui ressemblait un peu à ce dispositif, a 31 % de sorties en emploi. Il ne s'agit pas de nous satisfaire de nos 42 %, mais de montrer que ce dispositif ne fonctionne pas trop mal.

Je souhaite également attirer votre attention sur les chantiers d'insertion. 52 % de sorties positives. Nous sommes dans le bilan, et je ne me répéterai pas pour gagner du temps tout à l'heure, mais nous n'avons pas assez de chantiers d'insertion dans le Val d'Oise et cela fera partie de nos priorités.

Madame CAVECCHI

Il s'agit d'un travail avec les communes.

Monsieur METEZEAU

Avec les communes et avec les associations. C'est assez souvent dans le domaine des espaces verts avec les communes. C'est dans ce domaine que cela fonctionne le mieux, mais pas seulement.

L'avant-dernière ligne dynamique des projets concerne les personnes très éloignées de l'emploi. L'accompagnement que nous leur proposons leur permet de régler des problèmes de santé, de logement, de garde d'enfants... Ce sont des personnes qui ne sont pas prêtes de prendre un emploi. 22 % de sorties positives sont à prendre comme un signe optimiste, car il s'agit de personnes très éloignées de l'emploi.

Sur la diapositive suivante, j'aborde un sujet qui a donné lieu à de nombreux débats entre nous et je souhaite ramener les choses à leur juste proportion. Nous ne sommes ni des fanatiques ni des naïfs en ce qui concerne la lutte contre des versements indus. Mais nous devons être responsables. Ces différentes mesures ont permis des économies ou des moindres dépenses d'un peu plus de 2 M€ (2 217 990 €), ce qui représente à peu près 1 % des dépenses, ce qui est très peu. Cela montre que ces versements indus sont minoritaires. Mais 1 % d'un gros budget représente des sommes non négligeables.

Les trois mesures présentées là sont de nature très différente. La première est l'opération de convocation "Perdu de vue". Elle n'est pas faite pour réaliser des économies, mais pour détecter des personnes qui n'ont pas de contrat d'accompagnement, que nous avons un peu perdues de vue, et les réinsérer, afin de leur proposer des parcours qui soient adaptés à leur situation propre. Il n'y a pas de personnes au RSA qui se ressemblent. Il se trouve que parmi les plusieurs centaines de personnes qui sont convoquées à différentes actions, un certain nombre ne se présentent pas et ne donnent plus signe de vie, ces personnes font l'objet d'une suspension et éventuellement d'une radiation. Cela permet de détecter beaucoup de personnes qui, soit avaient trouvé un emploi et qui n'étaient pas déclarées, soit qui, sans le déclarer non plus, avaient quitté le territoire.

La régularité est une action propre du Conseil départemental qui s'ajoute au contrôle réalisé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Nous avons un contrôleur dans notre Département qui est arrivé au cours de l'année 2017. Nous en sommes à 200 000 € de détection de versements indus d'allocations.

S'agissant de la Commission amende RSA, je regrette que nos collègues de l'opposition n'aient pas souhaité y participer, mais ils peuvent toujours modifier leur attitude et seront toujours les bienvenus. Cette Commission est traitée avec beaucoup de soin, attention. Chaque cas est étudié en particulier. Pour l'année 2016, année de mise en place, nous avons traité 38 dossiers, 20 ont fait l'objet d'amendes et d'autres ont fait l'objet d'un simple avertissement. Un cas sur deux étudié se traduit par l'application d'une amende. Les amendes sont appliquées dans le cas de récidive ou d'intention claire de frauder.

Je ne résiste pas à l'envie de citer deux exemples extrêmes. Une personne qui a bénéficié d'un versement indu, car elle n'a pas déclaré un revenu et que ce revenu provient d'un de ses enfants qui a travaillé deux mois l'été, oui, il s'agit d'un versement indu, mais cette situation ne donnera pas lieu à une amende, si c'est le seul fait détecté. Il s'agit plutôt d'une négligence, voire d'une légèreté, mais il n'y a pas d'intention de fraude avérée. Par contre, pour le marchand de sommeil qui touche plusieurs milliers d'euros par mois et qui a le culot de demander le RSA, lorsque nous mettons la main dessus, nous ne sommes pas spécialement tendres. Je crois que ce type de situation mérite amplement des amendes. Nous avons une certaine distance sur tous ces sujets et croyez-moi, cela est traité avec l'attention qui convient et, est adapté à chaque cas.

J'en viens maintenant aux orientations sur le Programme Départemental d'Insertion. Je m'empresse de dire que nous parlons beaucoup du RSA, mais évidemment, la meilleure façon de traiter cette question du RSA est d'éviter que les gens commencent à en bénéficier un jour et qu'ils puissent avoir un emploi et une vie correcte. Même si cela ne figure pas stricto sensu dans ce programme, nous devons citer d'autres actions du Département, et je pense à d'autres dispositifs que Monsieur Armand PAYET nous a présentés, les espaces dynamiques d'insertion, l'École de la deuxième chance (E2C), qui sont des pièces très importantes dans la lutte contre ce manque d'insertion subi par certains jeunes.

Nous proposons d'accentuer et de renforcer dans le plan, dans les années qui viendront, les partenariats avec les entreprises. Plusieurs exemples vous sont proposés. Tout le monde connaît le centre de formation qui a lieu à Ecouen pour Val d'Oise Numérique.

Madame CAVECCHI

L'ouverture aura lieu en septembre.

Monsieur METEZEAU

En ce qui concerne le parrainage par des cadres d'entreprise, nous avons signé une convention de cet objet il y a quelque temps à Beaumont. "Pack recrut", pour que les PME déclarent des emplois qui sont libres, qui ne trouvent pas preneur, et que nous puissions leur orienter des personnes qui pourraient satisfaire cet emploi. Avec le Mouvement des Entreprises du Val d'Oise (MEVO), ce sont des actions qui durent depuis des années, mais que nous maintenons, Savoir être en entreprise, c'est faire découvrir les entreprises aux jeunes en général, parrainer l'action qui se fait, soigner le savoir-être qui est aussi important que le savoir-faire.

La diapositive suivante vous présente des actions que nous avons avec différents partenaires qui sont très nombreux. J'en profite pour mettre en exergue des exemples qui me paraissent importants : poursuivre la politique départementale en faveur de l'insertion des jeunes, j'en ai parlé, mais nous pouvons aussi ajouter des publics qui sont minoritaires, sur lesquels nous nous penchons, les prisonniers qui vont être libérés. Il s'agit de préparer leur sortie d'un point de vue professionnel, afin de ne pas les retrouver au RSA systématiquement. De même que l'égalité femmes-hommes. Si cette action ne fait pas partie d'un dispositif particulier, nous sommes attentifs au dispositif qui permet une prise en compte. Dans le cadre de l'égalité femmes-hommes, des métiers échappent habituellement aux femmes, par exemple dans le domaine du bâtiment. Nous avons des chantiers d'insertion qui ne sont pas réservés qu'aux femmes. Nous sommes attentifs à ce qu'ils puissent en accueillir.

Je reviendrai sur la collaboration avec les EPCI dans la diapositive suivante.

Avant de passer au Programme Territorial d'Insertion par l'Emploi (PTIE), je veux dire notre volonté d'évaluer nos propres dispositifs, de deux façons : d'abord, est-ce que le dispositif conduit un nombre de personnes important et intéressant à retrouver un emploi ? L'autre interrogation, plus difficile à satisfaire, que nous devons avoir, est de savoir si cette personne qui a retrouvé un emploi et que nous avons fait rentrer dans un parcours, n'aurait-elle pas de toute façon retrouvé un emploi ? Auquel cas, l'orientation n'est pas forcément pertinente. Nous avons quelques études lancées, avec, sur un même territoire, des personnes à peu près équivalentes. Certaines introduites dans un dispositif et d'autres qui ne le sont pas. Au bout de six mois ou un an, 18 mois, nous pouvons voir ce qu'elles sont devenues, et savoir si nous devons modifier, renforcer, poursuivre le parcours en question.

Sur la dernière diapositive, je traite un autre sujet. Il est un peu complexe de faire la différence entre le Plan Départemental d'Insertion (PDI) qui concerne les actions générales à tout le Département et le Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Emploi (PTIE) qui, lui, est localisé. L'échelle de localisation que nous avons choisie, ce sont principalement les communautés d'agglomérations, puisque beaucoup possèdent la compétence emploi. Suivant les territoires, des actions sont à prioriser. Nous ne traitons pas de la même façon le cas d'une personne qui travaille, qui habite un petit village du Vexin, ou qui est proche de Roissy, qui va se tourner vers le pôle de Roissy, ou qui vit à l'autre bout du Département et qui va se tourner davantage vers "La Défense". C'est un projet territorial que nous avons choisi. Dans les signataires du PTIE qui aura lieu prochainement, je veux signaler l'Union Départementale des Centres d'Action Sociale (UDCCAS), échelon de proximité pour l'action sociale, au niveau communal. Nous consacrons en dédommagement des communes qui accompagnent des personnes au RSA à peu près 1 M€ pour participer à la prise en charge. Les autres partenaires sont mentionnés.

Avis favorable à l'unanimité des deux Commissions concernées.

Madame CAVECCHI

Merci, Philippe. J'ai retenu deux mots : engagement et responsabilité, de notre côté, mais du côté aussi de nos allocataires.

Merci aux services. Je vous propose de voter. Qui approuve ce plan ?

Adoption à l'unanimité.

Les diaporamas que nous aurons présentés ce matin vous seront envoyés.

Nous allons accueillir Monsieur COSNARD. Nous sommes ravis de vous accueillir, au nom de notre Assemblée. Je vous remercie de venir ce matin. Depuis notre première rencontre au mois de juillet dernier, et suite à votre arrivée dans notre beau Département, beau, mais exigeant, c'est toujours un plaisir d'échanger avec vous, avec le sourire, mais sur des sujets très sérieux.

Nous sommes tous présents pour former la jeunesse à son métier d'adulte, et à avoir une vie digne de ce nom. L'an dernier, je représentais la Majorité politique du Département. J'étais Vice-Présidente. J'ai eu l'occasion de poser des questions à Madame GAUTHIER, notre Directrice académique. Je vais lui envoyer un salut amical, car nous avons bien travaillé. Je vais laisser Madame Virginie TINLAND, notre Vice-Présidente à l'Education, prendre le relais et vous poser quelques questions, ainsi que Monsieur Jean-Pierre MULLER. Monsieur COSNARD, je sais tout sur vous. Attention. Même des choses qui ne sont pas écrites.

Vous avez commencé votre carrière d'enseignant, c'était en 1981, dans les Vosges. Vous interveniez comme Formateur pour adultes, puis comme Conseiller en formation continue. En 1987, vous avez occupé le poste de Chargé de mission au Ministère de l'Education nationale, auprès d'une entreprise. C'est aussi un côté intéressant de ne pas être resté dans l'Education nationale, d'avoir ce côté privé.

Vous étiez Responsable du recrutement et de la formation, puis Directeur des ressources humaines. De 1989 jusqu'en 1997, vous occupez plusieurs fonctions à la Délégation académique de la formation continue, dont celle d'Adjoint au Délégué académique de l'académie Nancy-Metz, qui, à partir de là, va vous garder auprès d'elle un long moment.

Vos fonctions vous amènent à exercer dans le développement de la méthodologie et de l'étude des conseils en langues. Le tourisme, le développement local, la mise en place d'une cellule marketing et commerciale pour le marché de la formation continue, Education nationale. En parallèle, vous avez obtenu un DESS gestion commerciale. Nous n'imaginons pas qu'un Directeur académique puisse avoir un DESS en gestion commerciale des produits et marketing international à l'Institut commercial de Nancy. Entre 1999 et 2000, vous êtes devenu Inspecteur de l'Education nationale de l'enseignement technique, Conseiller auprès du recteur, en particulier comme Chargé du projet de la contractualisation et de la communication académique. Et également Responsable de l'inspection des personnels titulaires ou non titulaires, Enseignants en formation continue, sans distinction de discipline. De 2001 à 2006, vous dirigez successivement deux lycées, tout en assurant des missions de Conseiller de défense à l'académie de Nancy-Metz, et de Délégué Education nationale à la préfecture de zone. Vous avez été Proviseur de vie scolaire, Directeur de cabinet de deux recteurs toujours à Nancy-Metz. De 2006 à 2009, vous devenez Inspecteur d'académie, Directeur académique adjoint dans le Département de l'Hérault et Délégué académique aux relations éducation défense de l'académie de Montpellier. En 2013, vous êtes promu Inspecteur d'académie, Directeur académique des services départementaux des Hautes-Pyrénées, dans l'académie de Toulouse, avant de venir dans le Val d'Oise le 14 mai 2017, pour nous rejoindre.

Il s'agit d'un très riche parcours. J'ajoute que vous parlez anglais couramment. J'ai participé à une réunion avec vous dans un collège. Et Laetitia BOISSEAU était avec moi. Vous vous êtes mis à parler anglais, car quelques personnalités qui ne parlaient pas français étaient présentes. Dans un anglais "fluent". J'ai vu les visages de vos enseignants s'illuminer d'étonnement. Vous l'avez compris, les contacts que nous avons sont extrêmement chaleureux, bien que rigoureux. Je vous remercie d'être venu encore une fois avec nous et je vous laisse la parole.

Monsieur COSNARD

Merci, Madame la Présidente. Madame la Vice-Présidente, Messieurs les Conseillers départementaux, Mesdames et Messieurs, c'est là que nous mesurons l'âge, avec ce parcours. Un moteur sur ce parcours, et c'est l'âge qui en est la cause, le plaisir de travailler dans des circonstances et avec des interlocuteurs très divers, que ce soit à l'Education nationale, dans les entreprises, et j'ai également œuvré au Ministère de la Défense. Le plaisir de travailler, de rencontrer, de travailler sur différents projets. Le dernier épisode en date, l'arrivée dans ce beau Département. L'académie de Montpellier, l'académie de Toulouse, puis le Val d'Oise. Ce n'est pas une punition, mais un choix. J'ai eu la chance que l'on vienne me chercher pour venir dans le Val d'Oise. J'en étais ravi, et dix mois plus tard, j'en suis convaincu. C'était un bon choix.

Merci pour cette invitation qui me donne l'occasion de faire un point sur la situation sur l'état de l'Ecole avec un grand "E" dans le Département. A ce sujet, le principe vaut une invitation par an, mais à votre disposition pour qu'il y en ait une seconde ou une troisième, en fonction des besoins.

Depuis mon arrivée, que ce soit au niveau des élus, au niveau des services, et je me permets de saluer Monsieur KAUFFMANN et toutes ses équipes, nous avons des relations faciles. Les sujets ne sont pas forcément simples, mais pour autant, nous arrivons à travailler de façon très agréable. Ce que je note, et je l'ai encore noté hier, c'est une présence de vos Conseillers, Madame la Présidente, dans les établissements. Nous nous sommes croisés, hier, à Ezanville. Cette présence est importante pour un Inspecteur d'académie. Il est important de voir ce travail sur le terrain, même si le terme "terrain" a des acceptions différentes.

Je vous propose un diaporama, avec peut-être des éléments de contexte au niveau académique, car il est toujours intéressant de nous resituer au niveau de l'académie, ensuite, des événements sur le Val d'Oise, de contexte, et précisément sur la préparation de la rentrée 2018. Et vous avez eu la gentillesse de me faire passer quelques questions afin de donner des réponses étayées.

Je souhaite faire un point sur le panorama académique. Sur la préparation, il me semble intéressant de parler du premier degré. Nous faisons vieillir un peu nos élèves, et cela devient des élèves de collège ou de lycée, peu de temps après. Vous évoquiez les évolutions de démographie. Vous ne m'en voudrez pas de considérer la démographie scolaire. Sur cette carte, nous constatons que l'académie de Versailles fait partie de ces académies qui continuent à avoir une démographie scolaire qui progresse. Si le chiffre de l'évolution nationale est en baisse d'un peu plus de 30 000 élèves, ce n'est pas le cas de l'académie de Versailles et j'y reviendrai de façon précise. Dans l'académie de Versailles, vous pourrez constater que le Val d'Oise est sur une tendance à la hausse de façon marquée. Le 78 est en quasi stabilité, le 92 perd des élèves. Le 91 progresse, mais à un rythme moindre que le 95. Nous sommes le Département qui continue à accueillir le plus d'élèves.

Madame CAVECCHI

Il y a un climat particulier.

Monsieur COSNARD

Voilà un élément important dans la mise en perspective d'un certain nombre de nos actions et décisions. Sur la planche suivante, vous constaterez que les moyens alloués au niveau national de nos académies ont fait l'objet d'un rééquilibrage. Vous en verrez la traduction lorsque nous aborderons les moyens alloués au Val d'Oise. L'évolution de la démographie scolaire des planches précédentes ne sont pas significatives des moyens qui sont alloués pour accompagner l'évolution qualitative des caractéristiques des académies et des Départements. Ce n'est pas linéaire. Je ne commenterai pas cette planche très longtemps, car ce diaporama est à votre entière disposition. Il n'y a pas de secret, bien au contraire, je souhaite que les informations soient diffusées, parce que mieux comprises.

La carte qui suit sur la diapositive suivante est claire.

Voici les indicateurs de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Je ne suis pas spécialiste de l'INSEE. Vous serez d'accord avec moi pour constater que nous n'avons pas officiellement d'après l'INSEE de zones rurales sur l'ensemble de l'académie de Versailles, sauf à considérer que ce qui est vert et se renouvelle de façon saisonnière ne constitue pas des champs. Ce clin d'œil fait un écho à une des questions diverses posées. Ne perdez-vous pas de vue les zones rurales ? La réponse est non. Un tiers des élèves se trouve dans des zones d'éducation prioritaire, associés aux zones urbaines qui sont dans une couleur plus foncée. Deux tiers sont en zones rurales, mais l'INSEE ne dit pas cela.

Nous nous appuyons sur les indicateurs sociaux. Nous pouvons constater que les couleurs les plus claires dans le Département correspondent à un certain nombre de zones sur lesquelles notre attention collective est attirée. Vous voyez bien qu'il n'y a pas que la partie Sud et Est du Département. Nous ne sommes pas en éducation prioritaire lorsque nous sommes sur les bordures Nord et Ouest du Département. Pour autant, des caractéristiques socio-économiques d'un certain nombre de communes relèvent des mêmes caractéristiques. Je tenais à vous montrer ce type de document. En logique de contexte, c'est un élément important de pilotage.

Sur la diapositive suivante, les éléments de poste de moyens alloués à l'académie de Versailles. Nous sommes dans le premier degré. 609 équivalents temps pleins ont été accordés à l'académie de Versailles, avec une ventilation, j'y reviendrai, entre démographie et équilibre. Les mesures de dédoublement sur l'éducation prioritaire qui ont fait l'objet d'une question.

Les problématiques de remplacement ont fait l'objet d'une question aussi. Un point, le seul point que je vais développer ici, sur l'attractivité internationale et, nous en parlions, il y a deux jours, Madame la Présidente. Nous sommes très clairement sur le positionnement de l'académie de Versailles en "post-Brexit". La Région d'Ile-de-France a vocation à accueillir ce qui risque d'être un retour "post-Brexit". L'analyse qui en est faite, c'est qu'il y a une composante qui touche à la scolarisation. Les "impatriés", pour reprendre ce néologisme récent, les personnes qui reviennent en France, ont besoin de scolariser leurs enfants dans de bonnes conditions. Nous avons réservé des postes pour pouvoir accompagner cette situation.

Je me permets de prolonger un peu la parenthèse. Je me moquais d'autres Départements dans cette soirée en disant que dans le 92, ils n'ont plus de place, dans le 78, ils ont des réseaux et le 95 a définitivement sa carte à jouer. D'un point de vue de l'école, nous souhaiterons développer une attractivité en direction de l'international et cela passe en particulier pour les langues. Vous avez souligné un passé chargé dans le domaine en ce qui me concerne, vous ne m'en voudrez pas d'y revenir. Que cela soit les langues, l'implantation d'entreprises ou le développement d'entreprise, nous savons que tout cela fait vivre.

Si nous poursuivons dans ce contexte académique avec le second degré, la carte suivante, sur le même modèle, démontre une progression pour l'académie de Versailles en démographie scolaire, de façon un peu plus rapide que le premier degré, dans la mesure où nous avons une attractivité liée aux possibilités de formation de l'académie. Sur la démographie scolaire, nous sommes dans une tendance identique selon les Départements. Faisons vieillir intellectuellement, visuellement, le tableau précédent sur le premier degré. Notre courbe du 95 risque fort de monter plus vite lorsque les élèves arriveront en collèges et lycées.

Sur les rééquilibrages de moyens, nous avons le même motif et la même punition. Nous avons fait l'objet d'un rééquilibrage intéressant. Le Ministère de l'Education nationale a bien voulu entendre quelles étaient les spécificités de Versailles. Sur l'allocation des moyens, nous sommes, et je m'excuse pour ce florilège de sigles que j'expliquerai, sur les dotations horaires globales, c'est le triangle central, les allocations de moyens en équivalents temps pleins homme-heure données aux établissements. Nous finançons des structures, des classes, des dispositifs et nous donnons une marge aux établissements pour qu'ils puissent mener et concevoir des projets.

Comme nous le disions avec Madame BOONE sur le sujet, cela "grogne" un peu ici ou là. Régulièrement, des personnes viennent me dire que ce n'est pas ce qu'elles auraient souhaité. Je ne suis pas sur un saupoudrage de moyens sans mesure des effets obtenus sur la réussite des élèves. En clair, nous avons les moyens pour faire des rentrées de qualité, accueillir les enfants du Département de façon satisfaisante, mais à partir de projets, d'objectifs qui sont fixés. Dites-moi ce dont vous avez besoin, ce que vous comptez mettre en place, quels sont vos objectifs et vous aurez les moyens pour le faire.

Je vais vous donner un exemple. Nous avons alloué des moyens importants pour accompagner la mesure "devoirs faits". Nous sommes le 30 mars. Je suis à 27 % de consommation des moyens alloués au niveau départemental. Je veux bien penser que nous n'avons pas pris le temps de saisir dans les logiciels les éléments, mais quand même. Je vais inciter, mais en faisant grogner un peu, c'est tellement mieux quand les dispositifs sont utilisés à 100 %.

Sur les collèges, 206 équivalents temps pleins sur l'académie, en sachant que les deux chiffres en négatif sont des transformations, des changements de ligne. Souvenons-nous que 206 postes, plus les 609 représentent un volume de postes important. Le Ministère de l'Education nationale de l'académie de Versailles ne peut pas se plaindre quant au choix opéré sur des allocations de moyens. Je connais des collègues d'autres Ministères qui sont un peu plus en tension.

En synthèse, nous sommes sur 809 postes. Sur les 3 881 postes qui ont été créés dans l'Education nationale, en variation, c'est-à-dire 21 % des moyens de l'Education nationale arrivent dans une académie qui pèse 10 % de la population scolaire. Nous avons un coefficient 2. C'est là où je vous disais que les tendances en augmentation de démographie scolaire ont été plus qu'accompagnées par les moyens alloués dans l'académie.

Sur les diapositives suivantes, nous allons décliner la même chose, mais au niveau départemental. Sur le premier degré, en ce qui nous concerne, et nous allons affiner cela le mieux possible, nous avons 1 181 élèves de plus attendus dans nos écoles. Pour ce faire, j'ai obtenu, de la part de Monsieur le Recteur, 286 emplois. C'est-à-dire que sur les 609 emplois dont nous venons de parler au niveau académique, le Val d'Oise en a 286. Pour un Département qui pèse en gros 22 % de la population scolaire globale, nous avons obtenu 47 % des moyens. Je tiens à le dire. Non seulement l'académie est en coefficient 2 par rapport au national, et le Département est en coefficient 2 par rapport à son poids. Nous avons un Recteur attentif à ce que les Départements puissent travailler.

Madame CAVECCHI

Tout à fait. Il était avec nous. Il est très attentif et particulièrement à ce qui se passe sur le Val d'Oise. Je vous en remercie, car cela fait partie probablement de l'évolution très positive de ce taux.

Monsieur COSNARD

Sur la diapositive précédente, le P correspond au nombre d'enseignants. Il faut le prendre à l'envers. Nous calculons le nombre d'enseignants pour 100 élèves. Pour 100 élèves, nous étions à 5,26 enseignants, ce qui signifie que nous avons en gros 19 élèves par enseignant. Et je n'ai pas dit 19 élèves par classe. Il y a des écarts type importants. Nous avons un taux d'encadrement de un pour 19. L'année prochaine, nous serons à 5,41 soit un pour 18,4. Nous améliorons le taux d'encadrement. Certaines personnes se sont plaintes de classes à 35 élèves. 30 élèves, oui. Mais pas 35. Mais 10 aussi. Dans les priorités nationales que je vais détailler, le dédoublement des classes en zone d'éducation prioritaire, et je rappelle qu'un tiers de nos élèves sont en éducation prioritaire, et tout ce qui concerne la formation.

L'académie de Versailles va accueillir, nous sommes bien dans le premier degré, l'année prochaine, 2 000 nouveaux professeurs des écoles stagiaires, ce qui est considérable. Sur ces 2 000, le Val d'Oise va en accueillir de l'ordre de 700, ce qui est également considérable. Sur les trois dernières années, nous allons accueillir aux alentours de 2 000 nouveaux enseignants en premier degré. Cela nécessite de la formation.

Je vous rappelle que la rentrée se fait en septembre et que des ajustements sont possibles. S'agissant de la ventilation des postes, 335 ouvertures, dont ces fameux CP 12, de Réseau d'Education Prioritaire (REP), car nous étions en REP + l'année dernière et nous sommes en REP cette année, 192, des ouvertures que nous qualifions de classiques, qui accompagnent la démographie scolaire. Les CP en REP + vieillissent et vont passer en CE1. Nous continuons d'accompagner cette mesure. A ce sujet, j'ai eu des résultats hier, qui demandent à être consolidés. Nous aurions un effet très positif sur les REP +. Les élèves en CP 12 REP +, auraient, par rapport aux acquisitions habituelles, de l'ordre de deux mois d'avance, par rapport à leurs camarades. Ce résultat reste à confirmer, mais ce système semble fonctionner. Des fusions pour des maternelles, des CP 12 REP +, car nous avons plus d'élèves, donc nous continuons à en ouvrir, et deux autres postes, en l'occurrence le "haut traitant", ce qui est un peu péjoratif, dans la mesure où il s'agit en particulier de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Des fermetures que l'on peut qualifier de classiques, au sens où il y a moins d'élèves. Cela fait l'objet d'une question, mais je peux en parler maintenant, et cela sans discrimination de territoire. Les fusions sont le pendant de ce que nous voyions ailleurs. Des fermetures en REP +, car là aussi, moins d'élèves du fait de mouvements de population. Il s'agit de la vie normale de préparation.

Quelques postes particuliers, sur les enfants du voyage, nous ouvrons et nous fermons. Sans distance dans mon propos, nous savons qu'il s'agit de familles à qui il conviendrait d'apporter une possibilité de scolarisation dans une proximité acceptable, ne serait-ce que, parce que les mamans craignent en matière de sécurité, pour les plus petits. Nous essayons des ouvertures et des fermetures.

S'agissant des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), nous continuons à accompagner dans ce domaine. Concernant les évolutions sur les établissements spécialisés, dans le cadre de changement de statut, nous essayons d'accompagner au mieux l'évolution de la population des élèves à besoins particuliers. Concernant les référents, il s'agit bien des référents pour les handicaps. Nous continuons à travailler en excellente intelligence avec la MDPH. Il y a des ouvertures et des fermetures spécifiques sur ces postes particuliers, car nous avons besoin de les accompagner avec des compétences particulières.

Si nous prolongeons sur les collèges, le second degré, en termes de chiffres, nous pouvons noter quasiment 2 000 élèves de plus prévus, sur l'ensemble, Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) comprises, lycées +EREA. La tendance se confirme. A ce sujet, je me permets une précision : il ne s'agit que du public. Si nous considérons l'ensemble des établissements, nous tangentons les 125 000 élèves dans le second degré. Nous tangentons les 280 000 élèves, premier et second degré confondus dans le Département. Pour être précis, 279 944 élèves à ce jour.

Sur la diapositive qui suit, nous avons, Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, un travail méticuleux qui néanmoins doit être adossé de façon réglementaire à des procédures qu'il convient de respecter, sur une nécessité de revisiter la sectorisation des collèges. Vous avez vu les chiffres, nous sommes confrontés à des problèmes de place. Je me permets d'y ajouter une volonté d'éviter autant que faire se peut, mais je ne pilote pas les PLU, les ghettoisations, dans un sens comme dans l'autre, donc des phénomènes d'attractivité ou des phénomènes de contournement. Je tiens, tout particulièrement, à saluer le travail conjoint sur ce sujet qui est un sujet difficile, car nous ne faisons que des mécontents. Je pourrais le dire autrement, mais vous commencez à me connaître, Madame Virginie TINLAND. Nous avons l'impérieuse nécessité de nous y atteler. Ce travail est en cours, rien n'est figé.

Nous allons poser très probablement une date pour un prochain Conseil départemental de l'Education nationale, ce qui nous permettra de délibérer dans cette Assemblée, de border au mieux la démarche. Sincèrement, je n'ai pas de vision arrêtée sur ce qu'il convient de faire. Nous devons travailler en dialoguant et en nous organisant de façon très pragmatique sur ces sujets. Dans le cadre du Département, mais pas que. Je parle de communes au pluriel, car nous savons qu'un certain nombre de collèges accueillent au-delà du périmètre immédiat. Les parents et leurs représentants n'ont pas toujours la même appréciation des situations et cela est un euphémisme. Nous devons aussi prendre en considération les échéances. Pour autant, dans un certain nombre de situations, il convient de prendre rapidement des décisions qui n'obèrent pas ce qui pourrait être des dispositifs plus lourds, plus structurels dans les années à venir. Cet exercice est délicat. Madame Virginie TINLAND y consacre un temps très important et je me permets de la saluer.

Madame CAVECCHI

Elle est formidable, mais nous avons besoin d'elle pour cela, si je peux me permettre.

Monsieur COSNARD

Elle s'expose au mécontentement exprimé aussi bien par les personnels de l'Education nationale, je balaye devant ma porte, que par les parents. C'est un baptême du feu sur un sujet particulièrement intéressant. Ce sujet est très important. Sur les moyens, sujet de grogne qui n'est pas sans rapport avec ce que je viens d'exprimer, nous créons une allocation en fonction des dispositifs, des besoins, des projets. Les établissements sont placés en six catégories, des REP + aux établissements très favorisés. Nous nous basons sur les indicateurs habituels. La dotation que vous allez découvrir dans la diapositive suivante, sur le Département, c'est bien sûr les prévisions, avec une dotation départementale en hausse, je tiens à le souligner. Ce sont des heures : 78 727, + 1 713 heures que l'an dernier, ce qui, si nous le convertissons en emplois est de l'ordre de 91 emplois. J'entends bien que les moyens peuvent être parfois insuffisants, ceci étant, il n'est pas possible de dire qu'il n'y a pas eu d'accompagnement. Le niveau national, c'est moins de 1 600 emplois pour le second degré, 206 pour l'académie, je vous le rappelle, 91 pour nous, ce qui signifie que pour 22 % des élèves du second degré, nous avons 44 % des moyens. Sur le second degré, nous sommes encore une fois sur un coefficient 2. Lorsque je parle de second degré, je parle des collèges et des SEGPA. La totalité des moyens qui nous ont été alloués pour le second degré dans le Département, nous avons souhaité les consacrer aux collèges pour accompagner l'évolution à laquelle je faisais référence.

S'agissant des dotations, le coût de structure est établi sur la base de 30. J'ai pu entendre dire qu'en éducation prioritaire, ce n'était pas 30. Il n'y a pas de texte le disant. J'entends bien qu'il n'est pas simple dans certains collèges d'avoir des classes avec un nombre d'élèves trop important. Mais nous avons une base de calcul. Après cette base de calcul, nous redonnons des moyens supplémentaires avec des pondérations spécifiques pour les REP +, et nous sommes très attentifs au nombre d'heures supplémentaires que nous pouvons octroyer. Si vous avez des enseignants à temps partiel, par principe, nous ne pouvons pas donner des heures supplémentaires. Dans un certain nombre de situations, certains enseignants ont choisi d'être en temps partiel. De ce fait, nous nous trouvons dans l'impossibilité de leur donner des heures supplémentaires.

Les Indemnités pour Mission Particulière (IMP) sont, puisque la Cour des comptes, à juste titre, nous a demandé il y a quelques années d'éviter des heures supplémentaires, parce qu'il s'agit de travaux qui ne sont pas face à élèves. C'est pourquoi nous avons inventé les IMP.

Concernant le dispositif "devoirs faits", je disais tout à l'heure que 27 % des moyens attribués sont consommés, ce qui est insuffisant. Pour autant, le dispositif s'est plutôt bien mis en œuvre, avec des réalités différentes selon les établissements et les équipes. J'ai eu des retours assez positifs. Nous avons formé et nous sommes dans une logique de plan d'action concernant la scolarité obligatoire. Ce sujet fait aussi l'objet d'une question diverse sur "quid" de la scolarité obligatoire à partir de trois ans. J'étais en "direct live", puisque j'étais à peu près à 2 m du Président de la République lorsqu'il a annoncé cette mesure. Le dispositif "devoirs fait" fonctionne dans les collèges. L'idée est de le mettre en place dans certaines écoles l'année prochaine.

Un point sur le projet académique. Tout cela s'inscrit dans un projet académique. L'Inspecteur d'académie du Val d'Oise n'est qu'un modeste adjoint du Recteur d'académie. Je m'efforce de décliner, dans le Département, avec ses spécificités, ce que le Recteur souhaite pour l'académie. Pour reprendre, nous sommes la première académie en taille, en notoriété, en qualité, je ne peux pas me permettre. Une progression démographique massive, surtout portée par le Val d'Oise. Nous parlerons d'attractivité, puisque cette question est posée dans l'une des questions diverses, et l'attractivité en particulier des personnels. En effet, il s'agit d'un défi pour l'académie, avec des réalités différentes. J'ignore pourquoi nous trouvons plus facilement des enseignants pour aller au lycée "Hoche" à Versailles. Je ne ferai pas de comparaison avec qui que ce soit d'autre dans le domaine. Une académie performante, et vous m'avez demandé aussi des résultats sur les examens. Je vous en donnerai. Cette performance moyenne cache des écarts types très importants. Nous faisons très bien réussir ceux qui vont très bien et nous ne sommes pas "bons" pour aider ceux qui ont plus de difficultés et qui sont plus éloignés de l'école, ce qui fait partie de nos défis. D'où un projet académique à l'horizon 2020.

La totalité du projet académique tient sur un format A4. Il y a trois axes, avec un code couleur, que je vous laisse découvrir. Nous trouvons des éléments concernant les élèves et les enseignants. Entre les deux, la logique de la mobilité des nouveaux langages, les parcours. L'axe en rouge représente la formation de milliers d'enseignants chaque année. S'agissant de la dynamique territoriale, le 1.3, quatre Départements. Le plus petit Département en termes de nombre d'élèves de cette académie est plus important en nombre d'élèves accueillis que les 13 plus petites académies en France. Le Val d'Oise étant entre la 15^{ème} et la 16^{ème} académie en France. Le Recteur a pour mission de faire académie avec quatre petites académies. "Acquérir de nouveaux langages". Hier, nous étions à Ezanville, et nous parlions des codes avec toutes les craintes que nous partageons, sur le tout numérique, les robots, l'intelligence artificielle... Nous sommes dans le sujet.

Sur la diapositive suivante, vous pouvez observer la réussite des élèves. Lorsque j'ai un doute de pilotage, je me demande à quoi cela peut servir à la réussite des élèves, ce qui donne une boussole très forte. En restant sur la dimension très intra, le cercle le plus loin sur la formation, le développement professionnel, la professionnalisation, et un terme qui est un peu à la mode, mais qui est nécessaire, sur la logique de structures, l'académie apprenante, la structure apprenante, l'organisation apprenante, l'entreprise apprenante, ce qui est un apport, patiné, mesuré à l'aune de la réalité de la culture et des valeurs de l'Education nationale.

Si vous me permettez de donner quelques éléments, non pas de conclusion, mais d'ouverture, avant de répondre aux questions que vous avez la gentillesse de bien vouloir me poser, vous l'avez compris, vous l'avez dit, le Recteur est très attentif au Val d'Oise. Pour des raisons objectives, les chiffres que j'ai cités, et, parce que le Val d'Oise constitue, n'y voyez rien de péjoratif dans mon propos, un échantillon représentatif de la situation en France, nous avons de l'urbain "chic", de l'urbain "choc", du rural, avec différentes acceptions, en tout cas, dès qu'il se passe quelque chose dans l'école, l'Inspecteur d'académie du Val d'Oise se sent concerné. Je fais avec un écho avec ce que je viens de dire sur l'organisation apprenante, je souhaite que le Val d'Oise soit une sorte de laboratoire d'expérimentation. Nous le devons aux élèves du Val d'Oise. Ce n'est pas l'apprenti sorcier.

Nous avons la chance, et vous le savez, Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, d'être étayés par des universités, du "post-bac", des grandes écoles, qui peuvent nous amener aussi ce regard scientifique sur un certain nombre d'expérimentations. Je souhaite encore plus mettre les enseignants, ceux qui sont dans le cadre de contacts, de proximité, intermédiaires, toutes les équipes, dans une logique de développement scientifique, étayé, sur le Val d'Oise, d'où la logique de laboratoire. Pour ce faire, je viens d'évoquer les personnels, les cadres, l'encadrement supérieur. Je constate après presque dix mois passés dans le Département pouvoir bénéficier d'équipes très motivées. Lorsque j'ai quitté le collège d'Ezanville, j'étais à la Maison des Enseignants à Saint-Ouen-l'Aumône, où je les ai vus faire un marathon de développement sur l'informatique. Ils ont travaillé six heures et m'ont proposé des éléments très intéressants sur le thème d'oser le bien-être dans les établissements.

Sur les quasi 20 000 personnes de l'Education nationale du Département, je n'ai pas statistiquement quelques personnes dont il convient de s'occuper plus précisément. Nous pouvons aussi compter sur les logiques de forces et faiblesses et opportunités et menaces sur des partenariats extrêmement solides. Le Département fait partie des partenariats, et il peut être dans le "top 1", des partenariats très solides. "Constructif". Nous devons continuer dans cette voie. Le Département le mérite. "Consolider l'image de l'attractivité". Je suis navré lorsqu'on ne pense pas au Val d'Oise dans un certain nombre de sujets. Nous l'évoquons de façon différente l'autre soir et je ne m'exprimerai pas de cette façon ici. Ce Département a toute sa raison d'être. Au niveau de l'école, nous avons un rôle important à jouer. L'école est un levier très puissant de développement. Nous allons confier les rênes, à différentes échéances.

En termes de conclusion, je me permettrai de vous dire que vous avez face à vous un Inspecteur d'académie heureux.

Madame CAVECCHI

Quel bonheur. Vous avez une Présidente heureuse, donc tout va bien. Merci beaucoup, Monsieur le Directeur. Je vais laisser la parole à Madame Virginie TINLAND qui va vous poser quelques questions, puis je laisserai la parole à Madame Djida TECHTACH et je vous laisserai répondre.

Madame TINLAND

Je vous remercie, Monsieur le Directeur, d'abord pour cette présentation succincte, mais néanmoins très précise, qui prouve non seulement votre attachement, mais votre intérêt et tout ce que vous mettez pour la défense de notre Département. En effet, comme vous l'avez souligné tout à l'heure, nous avons des réunions très régulières avec vos services et je les remercie au travers de votre présence de leur implication. Nous travaillons main dans la main, ce qui est indispensable, même si les réunions ne sont pas toujours simples et les réunions publiques encore moins. C'est aussi le cadre de vie de nos élèves qui fera leur réussite. Nous allons tous dans le même sens. Au nom de mes collègues, je vais vous poser quelques questions. Vous m'arrêterez si vous souhaitez répondre au fur et à mesure, car il y a des questions très différentes et il y a certaines questions auxquelles vous avez répondu.

Madame CAVECCHI

Nous allons répondre au fur et à mesure, ce qui sera plus clair pour tout le monde.

Madame TINLAND

Vous avez aussi répondu partiellement à certaines questions dans votre présentation.

La première question porte sur le contrôle de l'action des adjoints gestionnaires, les gestionnaires comptables, un sujet d'actualité, avec un article dans "Le Parisien" ce matin. Ce sujet a touché non seulement les élus autour de cette table qui assistent au conseil d'administration, comme vous l'avez souligné, mais également les parents d'élèves, qui n'ont pas manqué de revenir vers nous. En fin d'année dernière, le Département a versé 284 000 € à deux collèges valdoisiens pour assainir leur trésorerie. Les malversations présumées de l'Adjoint gestionnaire comptable ont en effet obligé le Département à rétablir les finances de ces établissements. Depuis lors, les trois institutions que sont la DSDEN 95, le Département et la Préfecture, travaillent à la mise en place d'une cellule de crise pour prévenir ces irrégularités dans les collèges, ou pour le moins prendre des actions correctives immédiates et préventives, si je puis me permettre. Pour autant, du fait de la législation existante, les Départements ne sont pas maîtres en la matière. Les Adjoints gestionnaires et les comptables étant des fonctionnaires de l'Education nationale, comment la DSDEN 95 et le Val d'Oise peuvent-ils travailler de façon plus proche pour optimiser au maximum le suivi des budgets de ces établissements et plus précisément, comment anticiper conjointement les critères d'alerte ?

Monsieur COSNARD

Merci pour cette question. Nous démarrons fort, comme disait un de mes voisins. Il s'agit d'un sujet en effet important. Nous en avons parlé avec Monsieur le Sénateur dès mon arrivée. Il est très difficile d'éviter toute malversation, dans la mesure où dans le cas qui nous préoccupe, l'Agent comptable en question, n'est plus Agent comptable de l'Education nationale. Il a bien évidemment été radié. S'il n'était pas un professionnel suffisamment solide, et quelques clignotants étaient passés à l'orange quelques années plus tôt, il était suffisamment habile pour savoir dissimuler les choses. Il a quand même réussi à avoir une espèce de double comptabilité. Il a fait de la cavalerie budgétaire. Vous évoquez la dimension cellule de crise. Bien évidemment, nous sommes sur ce cas précis dans une cellule de crise. Vous me permettrez de prolonger vos propos, Madame la Vice-Présidente, en disant que nous avons surtout à nous armer encore plus sur une veille active et précise, pour éviter d'arriver à ce type de situation.

Il y a trois acteurs. Il y a, vous le soulignez, des personnels de l'Education nationale que sont les Adjoints gestionnaires, Comptables. Ils sont quand même bien évidemment en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) et la Chambre régionale des comptes. Ils ont, en tant qu'agents comptables, à rendre des comptes à ces instances. Sur le fonctionnement des établissements, le Département est concerné. Vous avez souligné l'effort du Département, puisque deux collèges sont principalement concernés, sur une aide ponctuelle, une avance de trésorerie, à des hauteurs différentes. Je crois savoir qu'un des collèges a déjà totalement remboursé cette avance de trésorerie, ce qui n'est pas le cas de l'autre.

Nous avons, pour notre part, du côté Education nationale, versé des subventions exceptionnelles en priorité pour abonder les lignes qui servent directement aux élèves, c'est-à-dire clairement ce qui concerne l'accompagnement, les bourses, les fonds sociaux, les manuels... Monsieur le Recteur a souhaité les accompagner de façon exceptionnelle par une subvention de 90 000 €, spécifiquement pour les aider à continuer à vivre. Je crois savoir, Madame la Présidente, que ceci pourrait être reconduit pour l'année 2018. Nous sommes bien sur un travail partagé, pour assainir cette situation.

Je reviens sur la veille. Il convient vraiment collectivement, les trois partenaires, (car nous avons les uns les autres des indicateurs différents, mais que nous devons surveiller chacun au titre de nos responsabilités), de nous donner des outils d'alerte en amont, pour éviter tout dérapage. L'Agent comptable avait déjà fait l'objet de deux audits, en 2010 et en 2016, qui avaient conclu à : "Il convient de l'accompagner, car, professionnellement, son travail est perfectible". Nous n'avons pas été assez vigilants, collectivement, car nous n'avons pas tiré la sonnette d'alarme. Il s'agit de sommes considérables.

Madame CAVECCHI

La cellule de veille est très extrêmement importante. Ce processus a duré un certain nombre d'années, et nous en avons parlé au sein de cette Assemblée lorsque nous avons parlé de la somme de 184 000 €. Nous devons nous mettre autour de la table avec les dossiers, chacun dans sa responsabilité, pour avancer. Je vais être très directe. La difficulté est : l'Etat est-il capable de prendre des décisions rapides ?

Monsieur COSNARD

Soyons pragmatiques, nous savons que les choses ne sont pas aussi simples, mais sur le principe, oui. A tel titre, Je ne donnerai pas de nom, à dessein, de l'établissement qui fera l'objet d'une attention particulière dans ce Département, précisément, car nous souhaitons créer un effet de "surprise". Ce à quoi nous avons été confrontés est une double comptabilité. Si nous annonçons un audit, nous pouvons tout imaginer, le diable se cachant dans le détail. Oui, je m'engage sur le principe.

Madame CAVECCHI

C'est très important pour nous. Virginie, je te rends la parole. Merci, Monsieur le Directeur.

Madame TINLAND

La deuxième question porte sur la formation. Outre les travaux de sécurisation importants que nous réalisons dans les collèges, je rappelle que 2 M€, juste pour l'année 2018, y sont consacrés. Le Conseil départemental va former ses agents d'accueil pour acquérir les comportements qui sauvent, notamment en cas d'intrusion majeure et ce, afin de protéger les élèves. La question est de savoir si l'ensemble du corps enseignant du Val d'Oise sera également concerné par ce type de formation et si les exercices d'évacuation et de confinement des élèves ont vocation à être multipliés. Je pose une deuxième question qui rentre dans ce même cadre, suite à ces thématiques qui résonnent tragiquement ces jours derniers. Monsieur le Ministre de l'Education nationale a écrit à tous les établissements scolaires, pour que, "dans le cadre de leurs missions d'éduquer pour faire triompher la tolérance et le respect d'autrui", je reprends ses termes, "les élèves aient l'occasion d'être associés à l'hommage national rendu mercredi au colonel BELTRAME". Pouvez-vous nous exposer ce qui a été mis en œuvre en ce sens ?

Monsieur COSNARD

Bien volontiers. Il y a une diapositive sur la première partie de votre question qui représente le bilan de ce qui est mis en œuvre dans le Département sur la partie "exercices". Très clairement, nous pensons, à l'Education nationale, et je ne me permets pas de prendre la parole du Ministre ou du Recteur qu'il s'agit d'un vrai sujet. Nous menons un travail avec les forces de sécurité du Département, au sens large, nous travaillons, avec la Préfecture, cela va sans dire, mais avec les forces de sécurité en particulier. J'évoquais un passé, qui est encore un présent, militaire, en ce qui me concerne. 20 000 personnels et 280 000 élèves, ce sont des capteurs humains qui nous permettent d'analyser un certain nombre de situations. Nous devons avoir cet effet positif en direction de cette population. 300 000 est un chiffre considérable. Les valeurs de la République, la citoyenneté, le vivre ensemble, le respect des valeurs, représentent la mission de l'école. L'Inspection académique et le Rectorat ont organisé un certain nombre de manifestations. J'ai eu la chance d'avoir eu sous mes ordres il y a un certain temps celui qui n'était encore que l'Officier de réserve en situation d'activité, Arnaud BELTRAME, au huitième régiment d'artillerie à Commercy.

Au-delà de cette cérémonie, eu égard à ces événements tragiques, je suis un farouche militant défenseur de la participation des écoles, que ce soient les élèves ou les enseignants, aux cérémonies, commémorations, aux témoignages du respect des valeurs de la République. J'ai quelques valeurs à titre personnel. Je reviens sur l'aspect formation, cela en fait partie. Nous étions avec le Recteur le jour du drame à Trèbes, et le Recteur m'a dit cela : "A nouveau un coup de tonnerre dans un ciel bleu". C'est ce contre quoi nous devons lutter, la baisse d'attention, car, hélas, ou tant mieux, nous nous y faisons. Pardon de le dire de cette manière, je ne suis pas délinquant par rapport à cette Institution que je respecte énormément, ce n'est pas la culture de base. Nous avons cette impérieuse mission de faire passer cette culture. Les exercices et les retours d'expérience sont nécessaires. Dans la mesure où nous pouvons le faire, nous devons former à une culture positive, à l'éducation "à" et culture "à" en termes de réaction "par rapport à". Une école est un lieu privilégié, avec une caisse de résonance et une amplification de l'émotion que cela peut créer par rapport à des actes de cette nature. Sans être dans la psychose, il y a une vraie prise de conscience à maintenir.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur le Directeur. Virginie, je te propose de passer à la question d'après.

Madame TINLAND

Je conclurai sur un focus sur la médecine scolaire. Les médecins et infirmières peuvent détecter chez les élèves des problèmes de santé ou de handicap de nature et de gravité variables. Un des exemples les plus courants concerne les problèmes de vue. Il s'avère que si les médecins ou infirmières scolaires les détectent, ils n'ont pas la possibilité de prescrire, par exemple le port de lunettes, et nous pouvons associer les problèmes d'audition ou d'autres problèmes de ce type. Pouvez-vous nous faire part de vos réflexions pour peut-être améliorer l'articulation entre le dépistage en milieu scolaire et les soins concrets apportés aux enfants ?

Monsieur COSNARD

Madame la Présidente, je vous confirme qu'il s'agit d'une très bonne question. Il s'agit d'un vrai sujet. J'aurais pu vous donner la parole, car vous venez de me souffler à l'oreille le sujet. Compte tenu de la population concernée qui est considérable, 280 000 élèves, nous avons obligation d'être très attentifs à la santé de nos concitoyens, et ce, dès le plus jeune âge. Il s'agit d'un investissement. Si nous traitons tôt, nous avons des chances de régler les problèmes facilement. Dans le Département, nous pouvons disposer de 34 postes de médecins scolaires. Il n'y a pas que les médecins, il y a les infirmières et les assistantes sociales. J'ai moi-même une Conseillère médecin auprès de moi. Ils se doivent d'assurer le dépistage et la prévention des troubles de santé. En logique du Plan National Santé (PNS), mais aussi, parce que cela est péjoratif pour la scolarité. Si je ne vois pas au tableau et si je n'entends pas ce que la Maîtresse me dit, je ne risque pas de profiter de façon sereine, pleine et entière, de ce qui m'est proposé. Nous nous rendons compte qu'un certain nombre d'élèves perturbateurs ne le sont pas par volonté d'être turbulents, mais, parce qu'ils ne voient pas, n'entendent pas et s'ennuient.

Les médecins scolaires ne peuvent pas prescrire. Ils ne peuvent qu'adresser au médecin traitant, voire au spécialiste, qui, eux, sont prescripteurs. Je ne suis pas en mesure de créer de la loi. Ce sont des médecins dûment compétents, mais ils ne peuvent qu'orienter. Il est possible d'avoir des retards sur la prise en charge ou une prise en charge insuffisante, avec des effets non seulement scolaires, mais plus globalement, avec des effets importants. Je ne peux rien faire pour limiter ces ruptures, mais en revanche, en termes d'action, nous pouvons avancer. Et j'ai d'ailleurs rencontré avant-hier les médecins pour leur dire de travailler en bonne articulation avec les infirmières et les assistantes sociales. Très souvent, dans cette instance, nous sommes sur un total des difficultés. Il y a de la santé, du social, de l'économique, de la langue... Il s'agit d'un sujet à souci largement partagé.

Madame CAVECCHI

Virginie, as-tu encore une question ? Tu vois mon inquiétude.

Madame TINLAND

Je voulais juste vous remercier pour la réponse à ces questions. Les autres seront posées par Madame Djida TECHTACH. Vous avez parlé d'innovation. Je souhaite rappeler que nous avons des actions éducatives en matière d'innovation, dont une qui s'appelle "l'appel à projets collèges innovants". Nous y investissons 300 000 € cette année et nous recommandons l'année prochaine avec des projets tout à fait intéressants dont vous parliez tout à l'heure.

Madame CAVECCHI

Madame TECHTACH, la parole est à vous.

Madame TECHTACH

Merci, Madame la Présidente, merci, Monsieur le Directeur académique d'être parmi nous. Si je peux me permettre un petit aparté avant de vous poser mes questions, après avoir écouté attentivement Madame la Présidente nous faire le déroulé de votre belle carrière professionnelle, j'ai cru entendre que vous avez démarré dans le Grand-Est, entre autres, à Briey. Mon Président et moi-même sommes de Moyeuve-Grande. Même si je suis très attachée au beau Département du Val d'Oise, j'ai tout de même mes origines du Grand-Est, entre autres, de Moselle. Je voulais vous dire également que j'ai eu beaucoup de plaisir à partager le 7 mars dernier votre présence à Villiers-le-Bel, au collègue "Saint-Exupéry", dans le cadre du "speed meeting". Votre venue était très appréciée et vous êtes resté suffisamment longtemps avec notre collègue Monsieur Armand PAYET et je voulais vous remercier.

Même si vous avez répondu globalement à toutes les questions posées également par ma collègue Madame Virginie TINLAND, ma première question concerne la refondation de l'école de la République. Je voulais vous interroger au nom de notre Groupe concernant le bilan de la scolarisation entre autres des TPS, le nombre de classes ouvertes et fermées. J'ai bien entendu que, concernant l'école obligatoire pour la scolarisation en maternelle, vous ne pouvez peut-être pas nous répondre. Concernant les TPS, nous souhaitons connaître le nombre de places ouvertes, le nombre de classes fermées et s'il y aura des ouvertures à la rentrée prochaine.

Monsieur COSNARD

Je suis ravi d'avoir des quasi-voisins historiques. Briey est en Meurthe-et-Moselle et Moyeuve-Grande est en Moselle, juste en bas de la côte. Nous sommes à toute proximité.

S'agissant de la scolarisation des moins de trois ans. Je suis obligé de faire la distinction entre l'annonce du Président au CNAM en début de semaine sur la scolarisation des trois ans et celle des moins de trois ans. Il y a eu un certain nombre d'ouvertures dans le Département. J'ai la ventilation depuis 2013 : 41 ouvertures depuis 2013. Il y a eu également des fermetures. Lorsque nous observons les chiffres, nous constatons que nous ne sommes pas très bons sur la scolarité des moins de trois ans dans le Département, par rapport aux ambitions nationales, et par rapport à d'autres situations. Sincèrement, j'ignore comment améliorer ce score de scolarisation des moins de trois ans. Nous ne fixons pas d'objectifs quantitatifs. Je suis persuadé que la scolarisation des moins de trois ans, dans certains cas, est très positive. Contrairement à ce que nous pouvons imaginer dans certaines cultures, et je vais prendre une image, vous avez l'enfant qui est collé à la mère, ce n'est pas pour autant que le développement du langage et la socialisation se font. Or, nous avons un certain nombre de populations, et mon propos n'est pas péjoratif, où il y aurait besoin de cette scolarisation. D'un point de vue des études, les effets, globalement, positifs ou négatifs de la scolarisation de moins de trois ans, sont très débattus. Dans un certain nombre de situations dans ce Département, il serait intéressant d'avoir de la scolarisation pour les moins de trois ans. Mais nous nous heurtons à des freins de la part des familles.

S'agissant des fermetures, nous n'avons pas de candidats. S'agissant des ouvertures, je suis prêt, et je le dis dans cette Assemblée, à accompagner en ouvertures de la scolarisation des enfants de moins de trois ans, avec des dispositifs souples. Une scolarisation uniquement le matin, un accompagnement personnalisé... Sur les mesures de la scolarisation obligatoire à partir de trois ans, nous avons l'annonce, mais nous n'avons pas encore les éléments. Le Président a évoqué le fait que 97 % des élèves en France étaient scolarisés à partir de trois ans. Encore une fois, cette moyenne de 97 % cache très probablement des différences et des écarts importants. J'ai demandé à mes services de réaliser un état des lieux précis, géolocalisé, pour savoir ce qu'il en est. La moyenne cache des disparités importantes. Sur la scolarisation des moins de trois ans, oui, sur le principe, avec une analyse fine. Sur une scolarisation obligatoire à partir de trois ans, nous sommes sur des éléments de constat de bilan, afin de voir de quelle manière améliorer le dispositif.

Madame TECHTACH

Ma seconde question, même si vous y avez répondu en partie, concerne le dédoublement des classes de CP-CE1. Nous avons noté des effets très positifs, et je peux vous le confirmer sur la commune de Villiers-le-Bel. Les remontées des parents et des enseignants sont plus qu'encourageantes. Mais se pose toutefois la problématique des locaux pour la mise en place de ce dispositif. Nous souhaitons savoir si vous comptez entreprendre des mesures pour aider ces communes qui souhaiteraient se lancer.

Monsieur COSNARD

Restons prudents sur les effets positifs. En effet, c'est le constat actuel, mais ces effets méritent analyse. Nous devrions avoir à la rentrée 2018, 483 classes dédoublées CP-CE1, REP et REP +. Donc, vient le sujet des locaux. Je salue l'effort que les Maires et les équipes municipales, élus et techniques, ont réalisé dès l'an dernier. Nous trouvons des solutions pertinentes. Nous continuons à travailler avec les deux Préfets délégués à l'égalité des chances, Thierry MOSIMANN, Elodie DEGIOVANNI, et le Préfet, Jean-Yves LATOURNERIE. La priorité a été donnée par le Préfet pour accompagner financièrement, avec les possibilités de financement de l'Etat sur ce sujet. Nous décidons à un moment donné de construire. Il faut le temps de la construction, d'où des solutions alternatives. Le principe est le suivant : une classe, un enseignant, 12 élèves, avec un petit écart type. L'année dernière, nous étions en moyenne départementale à 11,93 élèves. Nous réfléchissons, afin de savoir si nous n'avons pas la possibilité de mettre une classe, un lieu, un enseignant, avec 12 élèves, à des organisations différentes. Par exemple, deux enseignants, dans une grande classe, avec 24 élèves, avec des organisations pédagogiques. Ce type d'organisation a fait la preuve de son efficacité. Je ne suis pas capable d'avoir la valeur ajoutée du 1, 1, 12, par rapport au 1, 2, 24. Encore faut-il que les enseignants soient formés pour travailler de cette manière. 12, cela n'a jamais fait une équipe de rugby. Au-delà de l'image, il est intéressant de faire travailler les élèves à plus que 12, en tout cas à plus que leur groupe habituel. A un moment donné, l'Inspecteur d'académie du Val d'Oise ne sera pas en mesure de proposer des classes de 12 élèves jusqu'en terminale. Il faut qu'ils apprennent à travailler dans des groupes plus importants. Nous travaillons territoire par territoire.

Madame TECHTACH

Concernant l'organisation de la semaine scolaire, à la rentrée prochaine, quelle est la situation à ce jour au niveau du Département concernant les communes qui auront acté les quatre jours, et pour celles qui fonctionnent sur 4,5 jours ?

Monsieur COSNARD

Merci d'avoir précisé "à ce jour", car la situation peut évoluer. Nous avons 161 communes avec école dans le Département. 149 ont acté une semaine à quatre jours. Deux communes ont acté une semaine à cinq jours, enfin cinq matinées, puisqu'il s'agit du mercredi matin. Dix communes ont un dossier en cours de traitement. Nous sommes massivement sur un retour à la semaine de quatre jours. L'année dernière, nous avons 67 % des élèves qui avaient basculé sur la logique de quatre jours. Je n'ai pas le compte, mais j'imagine que cela sera assez massif. Des communes comme Argenteuil, l'année dernière, n'avaient pas basculé pour des raisons que je comprends parfaitement, d'engagement, de contrats de personnel et un contrat moral, synallagmatique vis-à-vis d'un certain nombre d'acteurs. Argenteuil pèse 10 %. Le Département était premier de la classe l'année dernière. Il est très probable que la situation soit identique cette année, avec un phénomène amplifié.

Madame TECHTACH

Concernant le remplacement des enseignants, l'attractivité du Département est un critère. Certains enseignants préfèrent aller enseigner dans le 78 que venir dans notre beau Département. Pourriez-vous dire un mot concernant la problématique du recrutement des enseignants ? Pourriez-vous nous donner quelques résultats concernant le Diplôme National du Brevet (DNB), le bac, le décrochage et l'insertion professionnelle, la comparaison en Ile-de-France et au niveau national et les éléments d'analyse de ces résultats ? Mon Président de Groupe me rappelle une autre question : qu'en est-il des tâches jusqu'alors effectuées par les Emplois de Vie Scolaire (EVS) dont certains postes ont été supprimés et non reconduits à ce jour ?

Monsieur COSNARD

Voici des sujets très différents. Concernant le remplacement, dans le premier degré, notre Département bénéficie du nombre le plus important de remplaçants des quatre Départements de l'académie de Versailles, en pourcentage. Il existe des difficultés de remplacement sur le premier degré, mais la grippe a été particulièrement clémente ou les épisodes neigeux pas trop compliqués à gérer du point de vue de l'école. Nous avons un taux de remplacement plutôt satisfaisant, même si, ici ou là, il est insupportable de voir manquer un enseignant face à une classe. Nous ne sommes pas dans une tension si importante que cela. Nous avons plus de 11 % des personnels dédiés au remplacement dans ce Département. A titre de remplacement, le 92 a un petit taux de 7 %. Nous avons la nécessité de remplacer les remplaçants. Il y a en effet cascade.

Concernant le remplacement en second degré, j'ai demandé un état des lieux. Dans les collèges, 12 enseignants sont absents sur l'ensemble des 110 collèges, avec des tendances lourdes sur certaines disciplines. Si vous avez des professeurs de mathématique ou de technologie dans vos réseaux, qu'ils n'hésitent pas à venir me solliciter. Je les accueillerai avec grand plaisir. Vous avez fait un pas du côté des recrutements. A l'instar de l'académie de Créteil, pour le premier degré, nous avons cette année l'autorisation de la part du Ministre de procéder à un concours exceptionnel. Nous avons le concours 1, standard, et le concours 2, exceptionnel. 2 000 places en tout, 1 750 sur le concours 1 et 250 sur le concours 2. Je pense que la situation devrait continuer à s'améliorer. Si je n'avais pas la nécessité de consommer la totalité des postes qui m'ont été alloués pour le Département de façon structurelle, ils seraient totalement dédiés aux remplacements.

Sur l'accompagnement, au sens large, le Ministre a souhaité concentrer les moyens sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap et progressivement, à l'étendre à l'accompagnement administratif dans le premier degré et les accompagnements de l'ordre de la vie scolaire et autour de la classe dans le second degré. Je n'ai pas discuté la décision du Ministre. Je ne vous cacherai pas qu'elle pose souci, parfois. Dans une immense majorité des personnes qui ont donné satisfaction, je ne reste pas insensible au courrier de personnes qui m'expliquent qu'elles ont fait tout leur possible, mais que leur contrat n'est pas renouvelé. Humainement, il est très difficile de dire à quelqu'un qu'il n'est plus possible de lui confier un poste, mais qu'il est possible de l'accompagner dans un basculement sur de l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Je sais pertinemment que cette situation pose problème.

Vous me demandiez des éléments de comparaison sur le Diplôme National Brevet (DNB). Vous avez les chiffres sur la diapositive. Les résultats sont en progrès, de 86,2 % à 88,5 % de réussite. Oserais-je souligner un tiers d'élèves en éducation prioritaire ? Nous devons continuer nos efforts pour les y préparer, et nous devons travailler autrement. S'agissant du bac, il faudrait détailler par série, par profil, sur le professionnel, l'industriel, le tertiaire... Nous avons des réalités contrastées. Je demande aux Chefs d'établissement et aux équipes de ne sortir personne en cours de route, de ne laisser personne sans solution. Nous ne structurons pas le décrochage. Il est possible d'accompagner les élèves au travers de certains dispositifs. Il faut leur donner suffisamment confiance en eux pour qu'ils osent réussir. Mais ils doivent aussi faire des efforts. Je n'irai pas passer le bac à la place de ceux qui préfèrent faire autre chose. Sur l'accès au supérieur, c'est le même combat. Nous avons de la place pour accueillir les valdoisiens qui veulent poursuivre des études après le bac, contrairement à ce que vociféraient 200 lycéens ce matin dans une commune dont je ne citerai pas le nom, qui commence par T et qui se termine par Y. C'est faux, nous avons la place de les accueillir dans le Département et nous les accueillons volontiers. J'aimerais plutôt qu'ils soient en cours pour travailler plutôt que dans la rue en train de caillasser les bus.

Madame TECHTACH

Les élèves sans affectation étaient en nombre de 400 l'année dernière. Pour l'année prochaine, y a-t-il des mesures à prendre ?

Monsieur COSNARD

Au jour de la rentrée, j'en avais 1 832. Au moment où nous avons 400 élèves sans affectation, nous avons une fois et demie le nombre de places disponibles. Nous devons faire en sorte que nos élèves se déterminent suffisamment tôt pour que nous puissions les positionner suffisamment tôt là où il y a de la place et là où ils peuvent réussir. L'année dernière, dans les lycées, il y avait 250 places de BTS disponibles. Je compte appliquer ce que demande le Ministre.

Madame CAVECCHI

Merci, Virginie, merci, Djida TECHTACH et merci, Monsieur le Directeur. Votre intervention était très intéressante.

Applaudissements.

Avant de vous inviter à participer à notre déjeuner, je vais vous inviter à participer à notre séance, puisqu'elle n'est pas terminée. Nous allons être rapides.

Nous sommes dans la 4^{ème} Commission. Il s'agit de la délibération du rapport n° 4-08, et de la création d'une zone de préemption Espaces Naturels Sensibles départementale dans la vallée du Sausseron pour des marais et des bois humides, sur les communes d'Epiais-Rhus et de Vallangoujard.

4 – DEVELOPPEMENT DURABLE – CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE

4-08 Création d'une zone de préemption Espace Naturel Sensible (ENS) départemental : marais et bois humides de la vallée du Sausseron - communes d'Epiais-Rhus et de Vallangoujard.

Monsieur DESSE

Merci, Madame la Présidente. Les avis ont été donnés à l'unanimité par les Commissions. Mes chers collègues, le 27 novembre 2015, nous avons adopté un nouveau Schéma départemental concernant 18 nouveaux sites pour le classement en Espace Naturel Sensible (ENS). Nous proposons aujourd'hui le site des Marais, situé sur la vallée du Sausseron sur les deux communes d'Epiais-Rhus et de Vallangoujard. Ces deux communes ont délibéré pour nous demander ce classement pour instituer une zone de préemption en ENS départemental. Au vu du fort intérêt écologique de ce secteur, nous avons validé cette demande de classement ENS départemental. Nous vous demandons d'approuver ce classement et de prendre la maîtrise foncière par rapport à l'acquisition de ces terrains.

Madame CAVECCHI

Merci, Daniel. Je vous remercie nous passons au vote. Qui est contre, qui s'abstient ?

Adoption à l'unanimité.

4-09 Partenariat entre le Département et l'Office National des Forêts (ONF) 2018-2021. Programme d'actions dans les forêts périurbaines de l'Etat au titre de l'année 2018.

Monsieur DESSE

Ce second rapport concerne une convention que nous vous proposons avec l'ONF pour la gestion de nos forêts domaniales. Vous savez qu'il y a trois forêts domaniales en Val d'Oise, Montmorency pour 1 970 ha, L'Isle-Adam pour 1 547 ha et Carnelle pour 975 ha. Il est proposé pour la première fois de faire adopter à l'Assemblée départementale l'instauration d'une convention cadre pluriannuelle avec l'Office National des Forêts, visant la mise en œuvre d'un programme de travaux d'aménagement et d'actions d'entretien sur les forêts domaniales au titre des années 2018-2021. La participation du Département pour ce programme s'élèverait au maximum à 180 000 € par an, 85 000 € en investissement et 95 000 € en fonctionnement. Le programme des travaux proposés vous est proposé en annexe. Avis favorable à l'unanimité des deux Commissions.

Madame CAVECCHI

Merci pour ta concision. Je vais rajouter un mot. Nous avons deux priorités qui nous paraissent inaliénables avec l'ONF, une gestion écologique de la forêt et un lieu de balade pour nous habitants. Cette convention permettra cet échange. Parfois, nous sommes très secoués de ce que nous apercevons lorsque nous nous promenons en forêt.

Monsieur MULLER

Je suis originaire de Moyeuve-Grande, j'ai habité Epinay-sur-Seine, et lorsque j'habitais Epinay-sur-Seine, je me promenais en forêt de Montmorency. Cela faisait une vingtaine d'années que je n'y étais pas allé. J'y suis allé il y a une dizaine de jours et j'ai été atterré par l'état de la forêt. Des arbres étaient cassés, nous ne pouvions pas emprunter certains chemins. J'ignore à quoi cela est dû. Ce qui m'a le plus atterré et attristé, c'est le saccage de la forêt. A la hauteur de Chauvry, j'ai connu de magnifiques endroits. J'ignore si ce sont les quads ou les motos, mais il y a des tranchées. Il est impossible de suivre le chemin, car des tremplins ont été réalisés pour les motos.

Nous avons connu la forêt magnifique et nous la retrouvons saccagée et non respectée. Lorsque nous partons de Magny-en-Vexin et que nous allons à Roissy, lorsque nous regardons à droite ou à gauche sur le bord de la route, nous nous demandons où nous sommes. Pardonnez-moi ces références et ces propos très personnels. Il y a beaucoup à faire. En matière d'éducation, le respect des autres, de la nature et de notre univers, il y a beaucoup à faire aussi.

Madame CAVECCHI

Je suis tout à fait d'accord. Nous avons besoin de l'Education nationale pour que les enfants prennent bien conscience, et de l'éducation des familles pour les communes. Nous devons être persévérants. Je passe au vote. Tout le monde est d'accord. Je vous remercie.

Adoption à l'unanimité.

Le rapport n° 4-10, il s'agit de voter un avenant, le n° 2. Je vais donner la parole à Chantal VILLALARD. Cela concerne la convention de mise à disposition de personnels au profit du Syndicat Mixte des Berges de l'Oise.

4-10 Avenant n° 2 dans le cadre de la convention de mise à disposition de personnels au profit du Syndicat Mixte des Berges de l'Oise (SMBO).

Madame VILLALARD

Nous allons examiner l'avenant n° 2 de cette convention entre le Département et le Syndicat Mixte, afin de prolonger cette convention jusqu'au 30 avril 2019. Depuis 2004, le Conseil départemental aide le Syndicat Mixte des Berges de l'Oise (SMBO) par ces moyens humains, techniques et les locaux. Nous sommes en révision des statuts, car tout le monde a entendu parler de la loi sur la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), qui nous pose pas mal de soucis, n'est-ce pas Gérard ? Et nous allons y arriver. Nous sommes dans des révisions de ces statuts. Il nous faut donc prolonger cela, car la convention s'achève au 30 avril 2019. Nous allons bien entendu travailler pour que le Syndicat Mixte des Berges devienne complètement autonome. Nous aurons un loyer pour les locaux et nous allons reprendre le personnel. Je souhaite souligner l'efficacité des services de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD). Je mets en avant Monsieur Sébastien GIRARD, qui est plein de professionnalisme et de disponibilité. Je pense que Monsieur Daniel DESSE ne va pas me contredire.

Madame CAVECCHI

Merci, Chantal. Les compliments que tu fais au service de l'Environnement, nous sommes, autour de la table, d'accord pour les faire à tous nos services en général. Ils sont pointus, efficaces et dynamiques. Je passe au vote. Qui est contre, qui s'abstient ? Tout le monde est d'accord. Je vous remercie.

Adoption à l'unanimité.

Nous allons passer au rapport n° 4-11, concernant la Fondation Royaumont et les modalités de paiement des subventions du programme d'investissement 2016. C'est une excellence de programmes culturels, Monsieur le Conseiller départemental, que tu as en main. Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE.

4-11 Fondation Royaumont : modalités de paiement des subventions du programme d'investissement 2016.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Cela concerne les modalités de paiement des travaux qui ont été réalisés au premier semestre 2016 à l'abbaye de Royaumont, des travaux très conséquents. Vous avez le détail dans le rapport. Nous avons voté en février 2016 une Autorisation de Programme sur un montant global de 588 000 €. 250 000 € ont été versés en 2017. L'objet de cette délibération est de verser 250 000 € en 2018 et le solde de 88 000 € en 2019. Cette délibération a reçu un avis favorable unanime des 4^{ème} et 2^{ème} Commissions.

Madame CAVECCHI

Merci. Nous passons au vote. Tout le monde est d'accord. Merci.

Adoption à l'unanimité.

J'arrive à la 5^{ème} Commission et je me tourne vers notre Vice-Présidente à l'Education, Virginie TINLAND, pour l'attribution d'une dotation d'équipement pour les collèges. Vous avez l'habitude de ce type de rapport.

**5 – EDUCATION – SPORT – JEUNESSE – ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

5-05 Attribution d'une dotation d'équipement pour six collèges afin d'acquérir du matériel manquant ou de remplacer du matériel défectueux.

Madame TINLAND

Merci, Madame la Présidente. En effet, je vais aller vite, car ce sont des rapports qui passent régulièrement, pour doter les collèges en matériel supplémentaire dont ils ont besoin ou pour remplacer du matériel défectueux. Nous avons un montant de 28 717,82 €. Cela concerne les collèges de Bray-et-Lû, de Cergy, d'Eragny-sur-Oise, Gonesse, Goussainville et Le Plessis-Bouchard. Vous verrez le détail dans la délibération.

Madame CAVECCHI

Merci. Je passe au vote. Je vous remercie pour cette unanimité.

Adoption à l'unanimité.

Nous changeons de Commission, avec la 1^{ère} Commission et l'appui au développement des PME.

1 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – EMPLOI – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

1-01 Mise en œuvre de la démarche technopolitaine : soutien à Val d'Oise Technopole au titre de l'année 2018.

Monsieur SUEUR

Il y a une certaine frustration à ne pas pouvoir vous présenter plus largement Val d'Oise Technopole, que beaucoup connaissent. Le temps qui a été utilisé par Monsieur le Directeur des services académiques est tellement positif que nous n'avons pas de véritable frustration. Je vais vous dire quelques mots sur Val d'Oise Technopole, car il s'agit d'un dossier important, à une époque où des clivages liés à la loi nous orienteront vers d'autres organisations les années suivantes.

C'est un véritable outil au service de l'entrepreneuriat, de l'attractivité et des PMI-PME. C'est un outil assez exceptionnel, que nous ne rencontrons pas dans d'autres Départements d'Ile-de-France. Ce qui n'est pas dans votre rapport, je me permets de l'ajouter, c'est le caractère extrêmement transversal de son fonctionnement et de la composition de son conseil d'administration qui est révélateur. Certains d'entre vous ont siégé dans ce Conseil d'administration. C'est une interface. Nous rencontrons la Chambre de Commerce, ADP, qui siègent, la Région, ENEDIS, les agglomérations, des grandes écoles, voilà la richesse de Val d'Oise Technopole, qui est né sous le vocable toujours l'égal de l'Association pour la Promotion de Centres de Création d'Entreprises (ACCET).

Val d'Oise Technopole a deux missions, celle originelle, qui était l'appui à l'entrepreneuriat, la mise à l'étrier des jeunes entreprises, pépinières et hôtels d'entreprises et dans les incubateurs. Vous avez les chiffres sous vos yeux. 70 entreprises hébergées en pépinières et hôtels d'entreprise. Il est intéressant de souligner que s'il y a eu 22 départs, c'est 21 départs avec succès. Il n'y a qu'un échec parmi ces départs. Les incubateurs essentiels, c'est "Val d'Oise Incubation" hébergé aujourd'hui dans la pépinière de Neuvitec, avec un appui technique, juridique, tout à fait innovant et individuel pour chacun des incubés. Il y aura un transfert un peu plus tard.

Nos différents lieux consacrés aux pépinières et aux hôtels sont départementaux pour l'essentiel. Cergy-Préfecture, Neuville-sur-Oise, Sannois et Franconville. Ils appartiennent au Département. Il faudra envisager, au regard de la loi NOTRe, un redéploiement ou des conversions. Mais la mission se poursuivra avec les agglomérations sur ce champ.

En revanche, la seconde mission s'inscrit dans la politique départementale du soutien à l'enseignement supérieur, à l'entrepreneuriat étudiant. Le rapport est extrêmement révélateur. Nous avons le Pôle Etudiant pour l'Innovation et le Transfert de l'Entrepreneuriat (PEPITE). Il s'agit d'un travail de lien entre la Communauté Paris-Seine, et Madame Virginie TINLAND a beaucoup œuvré pour cette mise en place, mais aussi la Communauté Normandie Université. Nous sommes Vallée de Seine et cela a beaucoup d'intérêt. Nous avons tout le travail sur l'entrepreneuriat et les grandes écoles à travers notamment les réseaux et le concours "ZeeEntrepreneur" y participe. C'était mardi prochain, mais il y a grève, donc il y a un report. Vous serez informés de la nouvelle date. C'est aussi "Start-up à l'école", le travail avec les réseaux, RETIS, EBN, Agoranov ce qui signifie que nous avons un lieu qui n'a pas seulement vocation à accueillir les entreprises, mais aussi à les mettre en permanence dans un relationnel dynamique. Il y a d'autres gestionnaires de pépinières et d'hôtels d'entreprises, mais ils se contentent, avec quelques services d'être des hôteliers. Il faut saluer le dynamisme de Christophe POUPART, son Directeur depuis bientôt une vingtaine d'années.

Le congrès EBN, European Business Network a eu lieu en Val d'Oise. 56 pays étaient représentés avec 600 participants. Val d'Oise Technopole et le Département ont été largement associés. Vous avez le programme, sur la thématique de l'accélération, c'est le travail en commun avec le CEEVO, ce sont les programmes de mentorat, de mentorat inversé, et tout ceci nous conduit à faire voter une subvention qui n'a pas bougé depuis cinq ans, celle de 401 500 €, répartis sous deux affectations, 256 500 € pour le soutien à l'entrepreneuriat et 145 000 € pour le volet soutien à l'enseignement supérieur qui reste totalement dans le cadre de la légalité de la loi NOTRe. Merci de votre attention. En tant que Président, je ne prends pas part au vote.

Madame CAVECCHI

Nous serons attentifs à toutes ces évolutions.

Madame TECHTACH

Si ma mémoire ne me fait pas défaut, il y a quelque temps, nous avons voté un grand projet pour déménager de Neuvitec. Pouvez-vous nous dire où cela en est ?

Monsieur SUEUR

Nous ne pouvons pas confondre, et si nous confondons, nous serions dans un vice de procédure possible. Le Département et l'agglomération poursuivent ensemble la réalisation de ce que nous appelons "la Turbine", un nouveau lieu où nous rencontrerons pépinières, hôtels d'entreprises, incubateurs et des lieux qui seront partagés, avec 5 000 m² pas loin de chez nous. Si le site appartient au Département, il ne peut être exploité en termes de fonctionnement que par l'agglomération, en raison de l'affectation éminemment économique. En revanche, il faudra bien un exploitant en termes de fonctionnement, avec ses spécialités. Il y aura une mise en concurrence sous une forme qui n'est pas encore définitivement arrêtée, délégation de service ou marché d'exploitation. C'est à l'agglomération d'en prendre la responsabilité juridique et c'est à ce moment-là que Val d'Oise Technopole pourra candidater. En revanche, s'imposera le transfert de la pépinière et de l'incubateur de Neuvitec sur ce site. Neuvitec sera réaffecté à l'enseignement supérieur, à un IUT.

Madame CAVECCHI

Merci pour ce rapport complet. Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité des votants. Monsieur SUEUR ne prend pas part au vote.

Nous allons aborder la 2^{ème} Commission, et je passe au rapport n° 2-22. Il s'agit de fixer pour le SDIS le montant de la contribution 2018 du Conseil départemental et des propositions pour la convention d'objectifs, Monsieur le Vice-Président délégué.

2 – FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE – INNOVATION

2-22 Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : fixation du montant de la contribution 2018 du Conseil départemental ; proposition d'annexe 2018 à la convention d'objectifs et de partenariat du 11 avril 2016 entre le Département et le SDIS.

Monsieur STREHAIANO

Merci, Madame la Présidente. Il vous est proposé, mes chers collègues, de fixer pour la présente année la contribution du Département au Service de Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à 66 665 990 €, soit une augmentation de 0,9 % par rapport à l'année précédente. Il vous est également proposé, comme l'a rappelé la Présidente, de l'autoriser à signer l'annexe annuelle 2018 à la convention d'objectifs et de partenariat qui s'étale sur trois ans, 2016, 2017, 2018, qui, bien naturellement, confirme le montant de cette contribution du Département pour cette année, d'autre part, autorise à titre dérogatoire le recours à l'emprunt pour financer le plan d'équipement 2018 à hauteur maximum de 5,9 M€.

Je précise immédiatement que le profil d'extinction de la dette autorise cet emprunt sans augmenter le capital de la dette due par notre Service Départemental d'Incendie et de Secours. Ce sont ainsi près de 8,2 M€ qui pourront être affectés aux dépenses d'équipement en très forte hausse par rapport aux années précédentes. Ces investissements permettront de renouveler le parc de matériel vieillissant, et d'utiliser des systèmes d'information et de communication plus performants. Permettez-moi de profiter du temps de parole qui m'est accordé pour attirer l'attention de mes collègues, non pas de ceux qui ont la chance de siéger comme moi au SDIS, et qui sont naturellement conscients de la situation très tendue de notre Service Départemental d'Incendie et de Secours, dans son fonctionnement, mais aussi pour ses investissements. Je vous remettrai dans quelques semaines, Madame la Présidente, une étude prospective sur ce sujet.

Madame CAVECCHI

Nous l'étudierons avec grande attention. Depuis quelques années, nous avons serré le budget du SDIS de façon à pouvoir passer sur d'autres budgets. Il faut de temps en temps rééquilibrer, et c'est ce que nous commençons à faire cette année. Je veux en même temps donner un coup de chapeau à nos sapeurs-pompiers et les remercier pour leur travail. Ils sont sur le terrain nuit et jour. Ils méritent un petit coup de pouce. Il y avait une question sur la trésorerie. Il n'y a aucun problème sur la trésorerie du SDIS.

Je vais passer au vote. Tout le monde est-il d'accord pour ce beau budget ? Merci.

Adoption à l'unanimité des votants. Monsieur STREHAIANO ne prend pas part au vote.

Je passe au rapport n° 2-23. Isabelle n'est pas là. Gérard SEIMBILLE va prendre le relais de la présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 209 000 €.

2-23 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 209 000 € HT pendant la période du 1^{er} au 31 décembre 2017 (articles n° 27 et n° 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).

Monsieur SEIMBILLE

Merci, Madame la Présidente. Je n'évoquerai pas ce dossier et les suivants selon le premier amendement, comme aux Etats-Unis, mais l'amendement BOEDEC. Vous avez la liste dans le dossier. Il s'agit d'un donné acte.

Madame CAVECCHI

Nous passons au vote. Tout le monde est d'accord.

Adoption à l'unanimité.

Nous allons passer au rapport n° 2-24. Il s'agit de lancer une nouvelle consultation pour le marché d'exploitation, d'entretien des installations de chauffage, plomberie, climatisation, ventilation pour 39 bâtiments municipaux. Je laisse la parole à Monsieur SEIMBILLE.

2-24 Lancement d'une nouvelle consultation pour le marché d'exploitation et d'entretien des installations de chauffage, plomberie, climatisation et ventilation pour 39 bâtiments départementaux.

Monsieur SEIMBILLE

Il s'agit, comme il est dit dans le rapport, d'autoriser Madame la Présidente à signer le courrier de résiliation du marché qui existe à l'heure actuelle et à lancer une opération d'appel d'offres ouvert européen pour un nouveau marché d'une durée de six ans, sur la base d'une estimation globale prévisionnelle de 1,5 M€ HT, avec un avis favorable unanime de la 2^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Il est rare de changer de prestataire en milieu de contrat. Si nous le faisons, c'est que les choses sont allées de mal en pis.

Monsieur PUEYO

Je ne participerai pas au vote.

Madame CAVECCHI

Je passe au vote. Merci.

Adoption à l'unanimité des votants. Monsieur PUEYO ne prend pas part au vote.

Nous allons passer au rapport n° 2-25 et nous allons passer du chauffage à des aides départementales aux communes pour le contrat rural de la commune de Wy-dit-Joli-Village. Je donne la parole à Madame Agnès RAFAITIN.

2-25 Contrat rural (COR) de la commune de Wy-dit-Joli-Village.

Madame RAFAITIN

Merci, Madame la Présidente. Le présent rapport a pour objet d'approuver et d'autoriser la Présidente à signer le contrat rural élaboré par la commune de Wy-dit-Joli-Village ainsi que d'attribuer les subventions départementales correspondantes. Le programme s'inscrit dans un projet comprenant la création d'un logement social et la construction d'un bâtiment technique municipal. L'engagement financier du Département dans le cadre de ce contrat s'élève à 111 000 € pour un montant total de travaux subventionnables estimé à 370 000 € HT.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame. Nous sommes tous convaincus que l'aide aux communes est importante pour nos collègues Maires, pour qu'ils puissent décider des investissements qu'ils ont à réaliser dans leur commune. Je passe au vote.

Adoption à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 2-26. Il s'agit du Contrat d'intérêt d'Aménagement Régional de la commune de Champagne-sur-Oise.

2-26 Convention de financement départemental du Contrat d'Aménagement Régional (CAR) de la commune de Champagne-sur-Oise.

Madame RAFAITIN

La commune de Champagne-sur-Oise souhaite bénéficier d'une subvention départementale dans le cadre d'un Contrat d'Aménagement Régional (CAR). Le programme proposé va permettre d'améliorer le quotidien de la population. Il s'agit de la réhabilitation et l'extension des ateliers municipaux et de l'aménagement de ses abords. L'agrandissement du centre de loisirs, ainsi que la rénovation de l'éclairage public et le "Plan Lumière". Ainsi, et pour finir, l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans les bâtiments communaux. L'engagement financier du Département s'élèverait à 395 480 €, pour un montant total de travaux subventionnables estimé à 1 961 900 € HT.

Madame CAVECCHI

Nous passons au vote. Merci.

Adoption à l'unanimité.

Avec le rapport n° 2-27, nous passons à la commune d'Enghien-les-Bains.

2-27 Convention de financement départemental du contrat d'Aménagement Régional (CAR) de la commune d'Enghien-les-Bains.

Madame RAFAITIN

La commune d'Enghien-les-Bains souhaite bénéficier d'une subvention départementale dans le cadre d'un Contrat d'Aménagement Régional (CAR). Ce contrat comprend trois opérations : le réaménagement de l'atelier 6 rue Mora, le réaménagement de la promenade Eric Tabarly, avec des travaux de VRD, et un volet environnemental. L'engagement financier du Département s'élèverait à 534 480 €, pour un montant total de travaux subventionnables estimé à 2 672 400 € HT, ceci pour la période 2018-2021.

Madame CAVECCHI

Nous passons au vote.

Adoption à l'unanimité.

2-28 Convention de financement départemental du Contrat d'Aménagement Régional (CAR) de la commune de Marines.

Madame RAFAITIN

La commune de Marines souhaite bénéficier d'une subvention départementale dans le cadre d'un Contrat d'Aménagement Régional (CAR). Le programme proposé va permettre de préserver le patrimoine architectural de la commune et d'offrir de nouveaux équipements à la population. Ce contrat comprend trois opérations, il s'agit du réaménagement du centre-bourg, de la réfection du stade communal, ainsi que la réhabilitation du presbytère. L'engagement financier du Département s'élèverait à 396 655 €, pour un montant total de travaux subventionnables estimé à 2 M€ HT.

Madame CAVECCHI

Nous passons au vote.

Adoption à l'unanimité.

Je vais donner la parole à Madame Virginie TINLAND. Nous allons construire un collège au Plessis-Bouchard.

2-29 Lancement de l'opération de construction d'un collège 600 au Plessis-Bouchard.

Madame TINLAND

Je serai rapide, mais pas expéditive, car Gérard LAMBERT-MOTTE m'en voudrait. En plus, il s'agit d'un budget de 13 M€ TTC. Il s'agit d'autoriser aujourd'hui le lancement des opérations pour la construction d'un collège pour 600 collégiens au Plessis-Bouchard, en remplacement du collège "Marcel Pagnol" existant, mais qui était un collège 400, donc insuffisant, car il est à 141 % d'occupation. Nous ne mettons pas des collégiens dehors, mais des modulaires ont été installés il y a quelques années et nous devons encore en installer cet été, en attendant la construction du collège qui sera livré en 2021. Ce dossier est lié au pic démographique dont nous vous parlions tout à l'heure sur le Val d'Oise et particulièrement au Plessis-Bouchard (les gens y vivent bien) notamment à une ZAC sur laquelle se trouve le collège actuel, qui sera remplacé par le prochain où nous attendons 400 logements supplémentaires. Nous avons également un pic démographique sur les écoles primaires qui se répercute sur le secondaire et une augmentation de la population de la commune de 5,5 % entre 2010 et 2015, ce qui n'est pas anodin.

Il y aura les locaux d'enseignement classique, un service de restauration de 400 places, un plateau d'EPS et quatre logements de fonction accolés au collège, avec une démarche de développement durable dans le cadre de la construction, tout cela pour les meilleures conditions d'accueil de nos collégiens.

Madame CAVECCHI

Pas de remarques. Nous votons.

Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Directeur, vous pouvez être content.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Je tiens à remercier mes collègues de ce vote favorable et dire que ce collège appartient à la commune, car le permis a été délivré en 1981. A l'époque, les communes finançaient la totalité et l'Etat remboursait à hauteur de 80 %. Ce collègue sera transformé en groupe scolaire primaire. Il y a 15 classes, donc autant les utiliser.

Madame CAVECCHI

Je passe au rapport n°2-30. Il s'agit de la clôture d'un contentieux, à Bonneuil-en-France. Je redonne la parole à Monsieur SEIMBILLE.

2-30 Bonneuil-en-France - Clôture du contentieux DUFOYER.

Monsieur SEIMBILLE

Il s'agit d'un vieux dossier pour lequel nous avons été condamnés suite à une contestation sur une expropriation dans le cadre de la réalisation de la voirie RD n° 84a. La procédure a duré et les travaux ont été réalisés. Nous ne pouvons donc pas restituer ou régler le problème autrement qu'en réglant les indemnités, à savoir 116 088 €, augmentés des intérêts à hauteur de 2 500 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile, soit un montant total de 129 600,09 €, au 30 mars 2018. Avis favorable unanime de la 2^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Merci, Gérard.

Adoption à l'unanimité.

Je continue avec Monsieur SEIMBILLE. Il s'agit de céder un terrain constructible à Groslay.

2-31 Commune de Groslay - Cession par le Département d'un terrain constructible cadastré section AN n° 210 pour partie sis rue de Verdun.

Monsieur SEIMBILLE

Ce terrain avait déjà fait l'objet d'une cession et d'une délibération le 29 septembre 2017 pour les époux BOUCHAMA, qui se sont désistés. Il est proposé de les céder au profit de Monsieur et Madame BIJOUX pour 130 000 €, validé par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP). Avis favorable unanime de la 2^{ème} Commission.

Madame CAVECCHI

Nous passons au vote.

Adoption à l'unanimité.

Nous passons à la délibération n° 2-32. Je rends la parole à Gérard.

2-32 Cergy - Approbation d'un bail commercial pour des locaux sis 14 rue de la Bastide.

Monsieur SEIMBILLE

Il s'agit de valider un bail commercial pour des locaux qui sont situés 14, avenue de la Bastide à Cergy, 803 m², 28 emplacements de stationnement. Ces locaux sont destinés à accueillir l'Unité d'Intervention Sociale(UIS) dite des "Béguines", et les centres de Protection Maternelle Infantile (PMI) de "l'Enclos" et de "la Sébille", pour un montant annuel fixé à 67 991 € pour les bureaux et 20 160 € pour les parkings. Une provision de 18,11 € / m² pour les charges et, de 100 € pour les emplacements de parking. Avis favorable unanime de la 2^{ème} et de la 3^{ème} Commission. Il s'agissait d'un dossier connexe.

Madame CAVECCHI

Nous passons au vote.

Adoption à l'unanimité.

Je termine avec la délibération n° 2-33. Nous partons pour Saint-Leu-la-Forêt.

2-33 Commune de Saint-Leu-la-Forêt - approbation d'un bail commercial pour des locaux sis 28 rue du Général de Gaulle.

Monsieur SEIMBILLE

Il s'agit d'approuver le renouvellement d'un bail commercial pour des locaux situés au 28 rue du Général de Gaulle à Saint-Leu-la-Forêt, pour une surface de 700 m². Cela héberge l'Unité d'Intervention Sociale (UIS) locale, moyennant un loyer annuel fixé à 112 403,19 € HT et la prise en charge de la taxe foncière à hauteur de 50 % du montant. Avis favorable unanime de la 2^{ème} Commission. Pour l'ensemble des dossiers, l'avis est validé par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP).

Madame CAVECCHI

Pas de remarques. Merci.

Adoption à l'unanimité.

Notre séance du 30 mars est terminée Je vous remercie pour votre attention et je remercie encore une fois Monsieur le Directeur d'être venu jusqu'à nous ce matin. Merci et bon appétit à tout le monde.

Fin de la séance à 13 heures 17.

